



**CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>5</b>
A) UNE CROISSANCE EN MANQUE D’ENERGIE... ..	5
B) UNE INFLATION A SON APOGEE EN 2023 .....	8
C- UN DEFICIT ET UNE DETTE PUBLICS EN AUGMENTATION ET NECESSITANT LE CONCOURS DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS.....	12
D- UN RESSERREMENT DE LA POLITIQUE MONETAIRE .....	16
E- DES COLLECTIVITES LOCALES FACE A LA FORTE PROGRESSION DES DEPENSES .....	18
<b>II – L’IMPACT DES LOIS DE FINANCES PRECEDENTES ET DES DISPOSITIONS NOUVELLES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023</b> .....	<b>22</b>
A) LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 : LE RETOUR DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES .....	22
B- UN PROJET DE LOI RECTIFICATIVE POUR 2022 PROTECTEUR .....	24
C- LES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 .....	25
<b>III – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BEAUVAIS : DIAGNOSTICS ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>34</b>
A) UNE SITUATION FINANCIERE SAINES .....	34
B) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2023 (BUDGET PRINCIPAL) .....	35
<b>IV- L’EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE SELON LES HYPOTHESES RETENUES</b> .....	<b>54</b>
<b>V – LE DIAGNOSTIC DE L’ENCOURS DE DETTE</b> .....	<b>61</b>
A) UNE DETTE ESSENTIELLEMENT A TAUX FIXE ET PARFAITEMENT SECURISEE .....	61
B) UNE DETTE DONT LA COMPETITIVITE SUBIT LES IMPACTS DE L’INFLATION .....	64
C- UNE STRATEGIE FINANCIERE A ADAPTER .....	65
<b>VI – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>66</b>
<b>VII – L’EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE</b> .....	<b>67</b>

## PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière de la collectivité. Il marque la première étape du processus budgétaire composé du vote du budget primitif, du compte administratif et du budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives.

Ce débat a pour objectif de proposer au Conseil Municipal d'échanger sur les grandes lignes des orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Le détail de l'affectation des moyens aux priorités municipales sera quant à lui effectué au budget primitif.

Sur le plan financier, l'année 2022 semble marquée par de nouvelles tensions sur l'épargne brute qui serait en repli de 4,4 %, en raison d'une inflation élevée. Les dépenses de fonctionnement progresseraient ainsi plus vite que les recettes (+ 4,9 % contre + 3,2 %), avec une hausse de 11,6 % pour les charges à caractère général et de 4.1% pour les frais de personnel. Les recettes de fonctionnement quant à elles bénéficieraient de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales.

Pour l'année 2023, la stratégie budgétaire et financière de la collectivité devrait être encore fortement impactée à la fois par le phénomène inflationniste qui atteint un niveau jamais connu depuis les années 80, mais également par la crise géopolitique et les tensions sur les énergies. Ces phénomènes pourraient empêcher que les volontés d'investissement se concrétisent au rythme prévu.

Sur le plan des ressources, l'inflation va une nouvelle fois se répercuter sur les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière. L'augmentation pourrait être plus importante qu'en 2022. Cette hausse des ressources va donc permettre aux collectivités de non seulement faire face en partie à l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement, mais également à l'impact sur les charges de personnel des mesures sociales prises en 2022 et qui joueront de fait sur une année pleine.

La situation financière saine de la ville, avec une capacité de désendettement de moins de 5 ans, permet d'envisager la poursuite des projets de mandats débutés en 2021. Cependant, le niveau d'investissement particulièrement important prévu sur l'année 2023 ainsi que le contexte économique avec la hausse des prix et la remontée des taux d'intérêt exigent une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement.

Les orientations présentées ci-après portent sur le budget primitif de l'année 2023 en cours de construction, mais elles s'inscrivent également dans une perspective pluriannuelle.

## I – Le contexte économique et financier

### a) Une croissance en manque d'énergie...

Les perspectives récemment ajustées du FMI<sup>1</sup> sont assez pessimistes pour 2023. Le rapport publié le 11 octobre 2022 évoque une croissance mondiale de l'ordre de 2.7% pour 2023, soit un recul de 0.5 point par rapport à 2022 et un risque de récession dans plusieurs pays développés en particulier aux Etats-Unis (1% en 2023), en Europe (-0.3% en Allemagne) et en Chine (4.4%). **Il s'agirait de la plus faible croissance attendue depuis 2001**, à l'exception de la crise financière de 2008 et de la crise sanitaire de 2020.

Au niveau national, la Banque de France a identifié 3 phases bien distinctes : après avoir connu une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022, l'économie française connaîtrait un net ralentissement à partir de l'hiver 2023, puis une reprise de l'expansion économique en 2024.

Les incertitudes liées aux quantités et aux prix d'approvisionnement en gaz ainsi que l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises rendent difficiles les prévisions économiques. Ainsi, en septembre 2022, la Banque de France tablait sur une variation annuelle du PIB en 2023 entre + 0.8% et -0.5% et un taux d'inflation compris entre 4.2% et 6.9%<sup>2</sup>. En 2024, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue autour de +1.8% et une inflation en moyenne annuelle de 2.7%.

---

<sup>1</sup> Rapport du 11/10/2022

<sup>2</sup> La fourchette haute correspond à une hypothèse d'une levée très progressive du bouclier tarifaire. La fourchette basse proviendrait d'une hausse des prix du gaz naturel associée à des limitations de fourniture et que le bouclier tarifaire ne pourrait compenser, une limitation de la production d'électricité par les réacteurs nucléaires, et une baisse de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises

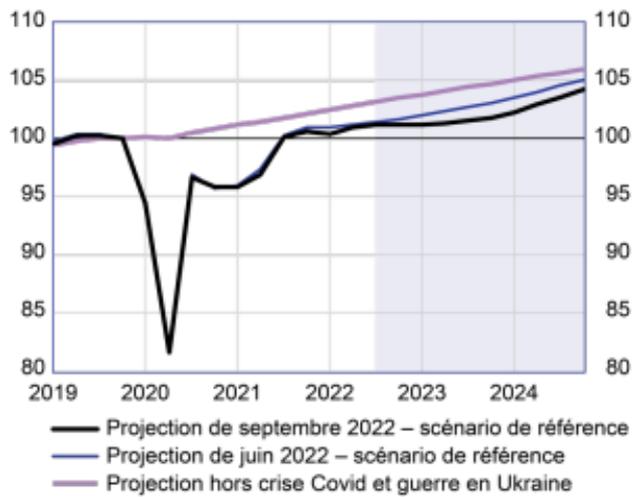
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution du PIB réel	1,90%	-7,90%	6,80%	2,60%	{0,8%;-0,5%}	1,80%
Evolution de la consommation des ménages <i>(selon l'indice des prix à la consommation harmonisé)</i>	1,30%	0,50%	2,10%	5,80%	{4,2%;6,9%}	2,70%

De son côté, l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), estime que, après un retour en force de la croissance enregistrée en 2021 (+6.8%) faisant suite à l'effondrement spectaculaire de 2020 dû à la crise sanitaire et aux confinements (-7.9% en 2020), le PIB va encore connaître de multiples chocs en 2023 : hausse des prix de l'énergie, tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement, augmentation des taux d'intérêts, mais aussi recul très significatif du revenu réel des ménages au premier semestre 2022 (baisse du pouvoir d'achat de près de 3 % en l'espace de six mois)... Ainsi, **le PIB n'augmenterait que de 0.6% en moyenne en 2023**. Cette prévision n'intègre pas le choc énergétique qui, à lui seul, réduirait de 3.3 points le PIB et de 1.2% la croissance attendue en 2023. Cependant, les mesures budgétaires mises en place par le gouvernement pour neutraliser ce choc énergétique (bouclier tarifaire, remise carburant, chèque énergie, aides sectorielles aux entreprises) permettraient d'absorber en 2023 1.5 point de baisse de croissance pour un coût estimé à 18 milliards d'euros nets.

Durant l'hiver 2023, les tensions sur l'approvisionnement et le prix du gaz risquent d'impacter fortement la croissance de l'activité qui serait proche de 0.

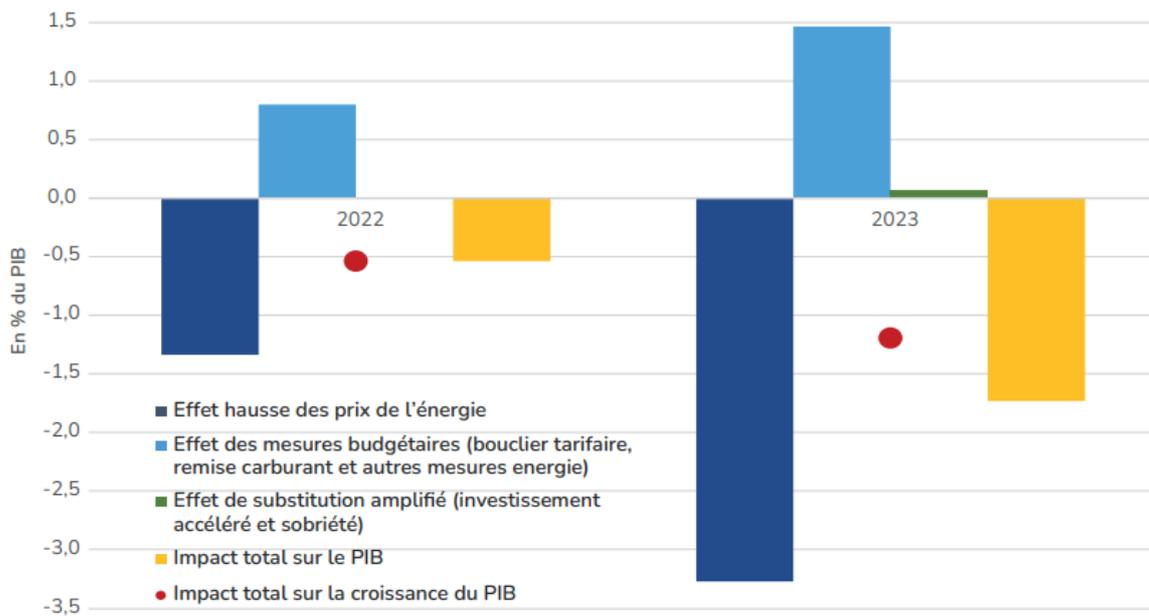
Les incertitudes créées par la crise sanitaire et désormais la crise géopolitique peuvent se chiffrer à -0.5 point de PIB en 2022 en dehors du choc énergétique.

### Niveau du PIB réel



Base 100 = T4 2019

### Impact du choc énergie sur le PIB de la France



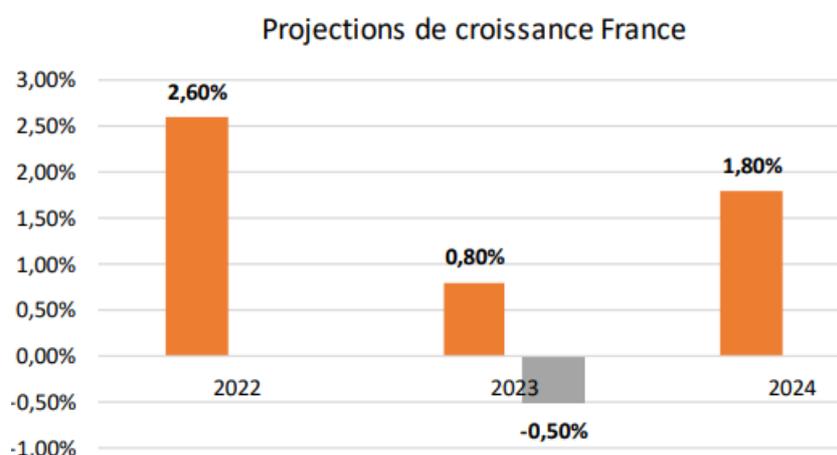
INSEE, documents budgétaires, PLF 2023, calculs auteurs.

## Evaluation de l'effet des différents chocs sur la croissance du PIB

En points de PIB

Croissance hors chocs	2022 : 4,1 %	2023 : 2,0 %
Omicron et approvisionnements	-0,3	—
Remontée des taux	-0,1	-0,4
Incertitude et tensions géopolitiques (hors énergie)	-0,5	+0,1
Prix de l'énergie	-1,4	-1,9
Mesures budgétaires énergie	+0,8	+0,7
Autres mesures budgétaires	+0,1	+0,2
Croissance prévue	2022 : 2,6 %	2023 : 0,6 %

Prévisions OFCE octobre 2002.



Source : BCE & Banque de France

### b) Une inflation à son apogée en 2023

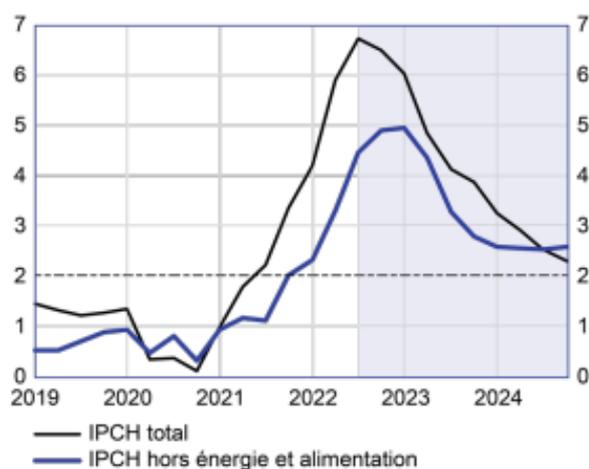
L'inflation élevée à laquelle les pays sont soumis est en majeure partie et directement imputable aux prix de l'énergie, dont la hausse a été amplifiée par la guerre en Ukraine. Cependant, les autres composantes de l'inflation s'affichent toutes en progression. Cela est dû notamment à une transmission des prix de l'énergie aux autres composantes de l'IPCH<sup>3</sup> (assez rapide dans le cas des prix des biens manufacturés, de l'alimentation et des services de transport, plus progressive dans le cas des prix des autres services). Pour 2022, les prévisions établissent l'inflation totale à 5.8% en moyenne annuelle.

<sup>3</sup> IPCH : Indice des Prix à la Consommation harmonisés

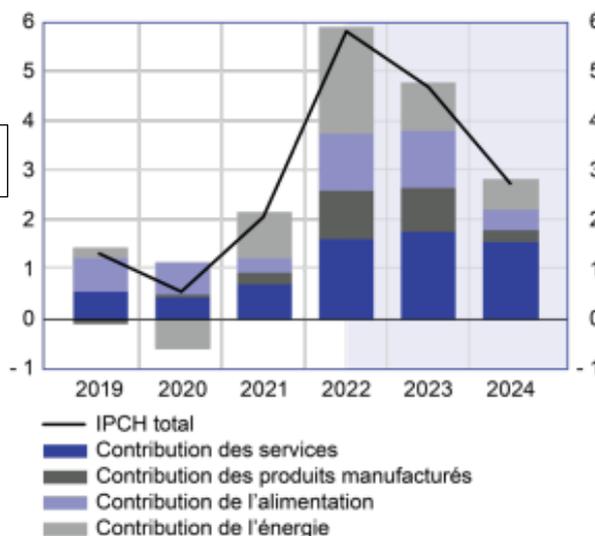
Le choc sur les prix du gaz se répercute de deux manières :

- Directement sur les prix de détail. Grâce au bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité ainsi que la remise carburant instaurés par le gouvernement, les impacts demeurent assez mesurés
- Indirectement sur l'alimentation et les produits manufacturés du fait de l'inflation et de l'augmentation des coûts de production des entreprises, mais aussi sur les services à cause de l'indexation du Smic.

Evolution IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Décomposition de l'IPCH



Sources : INSEE et Banque de France

**Pour 2023, l'inflation**, estimée pendant longtemps à 4.7%, s'élèverait en réalité à **5.7%** selon le dernier rapport de l'OCDE<sup>4</sup>. Avec le retrait progressif du bouclier tarifaire, les prix des énergies repartiraient à la hausse et les prix des produits manufacturés et des produits alimentaires resteraient élevés, tout comme ceux des services alimentés par la dynamique des salaires.

Il faudra attendre **2024** pour un retour à une inflation moins élevée, aux environs de **2.7% en moyenne** du fait d'une accalmie sur le prix des matières premières énergétiques et alimentaires.

Pour les finances locales, le maintien d'une inflation élevée est à double tranchant : d'un côté, les recettes fiscales vont augmenter du fait de la revalorisation spécialement importante des valeurs locatives foncières des propriétés bâties et non bâties pour la TFPB et la TEOM encaissées en 2023. Et de l'autre, les collectivités vont devoir faire face à une forte hausse des charges :

- Selon une hypothèse de baril de pétrole à 100 dollars en 2023 (et un taux de change euro/dollar à la parité), et d'une revalorisation de 15 % des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité en début d'année 2023, **les prix de l'énergie augmenteraient de près de 10 % en 2023.**
- En 2022, les dépenses de personnel ont intégré les diverses mesures gouvernementales sur la revalorisation des salaires (revalorisation du point d'indice de 3.5% au 1/7/2022, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B ou encore la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa)) pouvant ainsi entraîner une hausse de 4.1%. En tenant compte des effets de second tour liés à l'indexation automatique du SMIC et la hausse nominale des

---

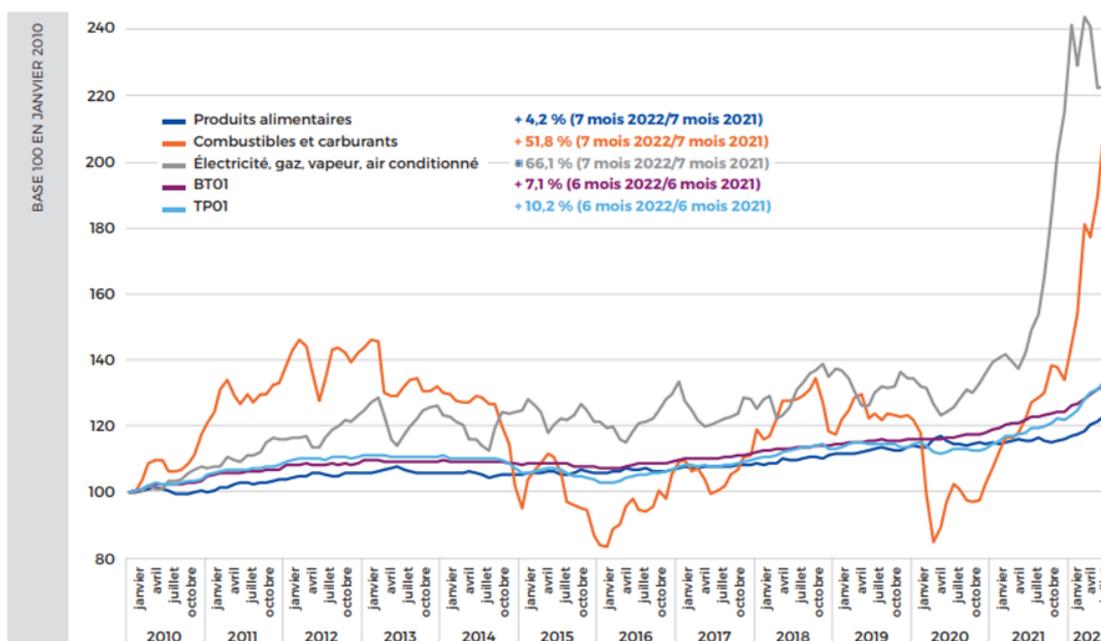
<sup>4</sup> OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) rapport du 22/11/2022. De son côté, le 10 novembre 2022, la Commission européenne a revu à la hausse sa prévision d'inflation dans la zone euro pour 2023 à 6.1% contre 4% escomptés jusqu'ici.

salaires (dont l'élasticité sur les prix est estimée à 0,5), le **salairé mensuel de base (SMB)** connaîtrait une hausse nominale de 3,4 % en 2022 et **3,8 % en 2023**

- **l'inflation hors énergie** devrait croître de 3,6 % en 2022 puis **4,0 % en 2023**. En effet, ces dépenses comportent un nombre important de contrats indexés sur des indices liés plus ou moins directement à l'inflation.
- De manière, indirecte, on devrait également ressentir les effets de l'inflation sur les dépenses des collectivités envers leurs territoires ainsi que les subventions versées et les contingents obligatoires qui devraient enregistrer des hausses de l'ordre de 4%

Ce sont principalement les charges à caractère général qui patiront le plus de cette situation inflationniste. Mais il ne faut pas non plus oublier l'impact que cette hausse de prix peut également avoir sur le niveau des investissements que les collectivités pourront mener.

### Evolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Ainsi, l'OFCE estime qu'avec la fin de la remise carburant en 2023 et de fortes tensions sur les prix du gaz pendant l'hiver 2023, l'inflation devrait atteindre son maximum à 7% en janvier/février 2023 et devrait diminuer pour converger vers 3.5%. En particulier, l'OFCE prévoit les taux d'inflation suivants pour 2023 :

- IPC : 4.6%
- IPC hors énergie : 4%
- IPC énergie : 9.6%
- IPC alimentation : 8%

### **c- Un déficit et une dette publics en augmentation et nécessitant le concours des collectivités locales au redressement des comptes publics**

Sur l'ensemble de la période 2020-2023, les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour faire face à la crise Covid puis à celle de l'énergie représenteraient un coût exceptionnel pour les finances publiques de **270 milliards d'euros**, soit 10,8 % du PIB sur quatre ans :

- Bouclier tarifaire (fin 2021 à fin 2023) : 72 milliards € (2.6 pts de PIB)
- Remise carburant 2022 : 7.6 mds € (0.3 pts de PIB)
- Baisse des aides d'Etat attribuées aux producteurs d'énergie renouvelables : - 48 mds € (-1.8 pt de PIB)
- Indemnité inflation : 3.8 mds €
- Chèques énergie : 2.3 mds €
- Revalorisation du barème kilométrique de 10% : 0.4 mds €
- Aide au fioul : 0.2 mds €
- Aides aux entreprises 2022 et 2023 : 2.6 mds €

## Coût budgétaire des mesures exceptionnelles sur la période 2020-2023

En points de PIB

	2020	2021	2022	2023
Mesures d'urgence	3,1	2,5	0,6	0,1
Mesures de relance*	0,1	0,9	0,8	0,3
France 2030	0,0	0,0	0,2	0,2
Mesures énergie**	0,0	0,1	0,8	0,6
Mesures Pouvoir d'achat***	0,0	0,0	0,3	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,7</b>	<b>1,4</b>

\* hors baisse des impôts sur la production.

\*\* Coût budgétaire net des mesures énergie. Comprend également les chèques énergie et l'indemnité inflation.

\*\*\* y compris revalorisation accélérée des prestations mais hors revalorisation de l'indice fonction publique.

PLF 2023, LFR 2022, Pstab 2022-27, prévisions OFCE.

Après un déficit public à 8,9 points de PIB en 2020 et 6,4 points en 2021, celui-ci continuerait de baisser malgré les nouvelles mesures prises sur l'énergie, pour s'établir en 2022 à 4.9 points de PIB en raison de l'extinction progressive des mesures d'urgence liées à la crise Covid et du fort rendement fiscal des prélèvements obligatoires.

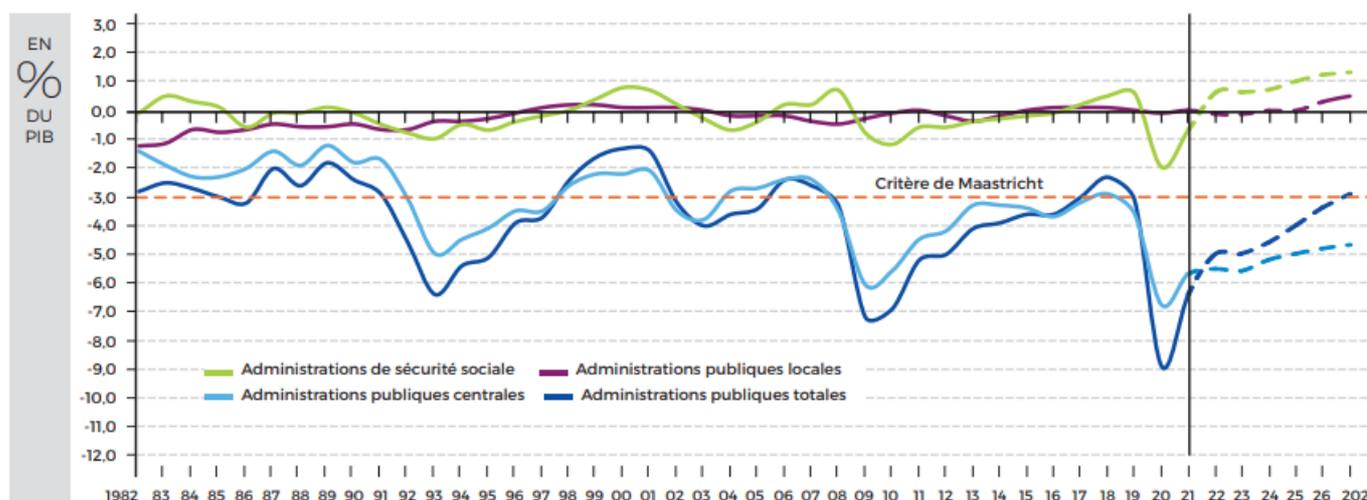
**En 2023, le déficit public s'élèverait à 5,2 % du PIB**, conséquence du ralentissement de la croissance et du moindre dynamisme attendu des recettes fiscales, de la hausse des charges d'intérêts et de la baisse structurelle des prélèvements obligatoires. Cependant, cette augmentation resterait contenue du fait du ralentissement des mesures d'urgence et de relance.

Après une faible diminution en 2022 à 111,2 % du PIB (contre 112,5 % en 2021), **la dette publique, au sens de Maastricht, réaugmenterait en 2023 pour s'établir à 112,2 % du PIB.**

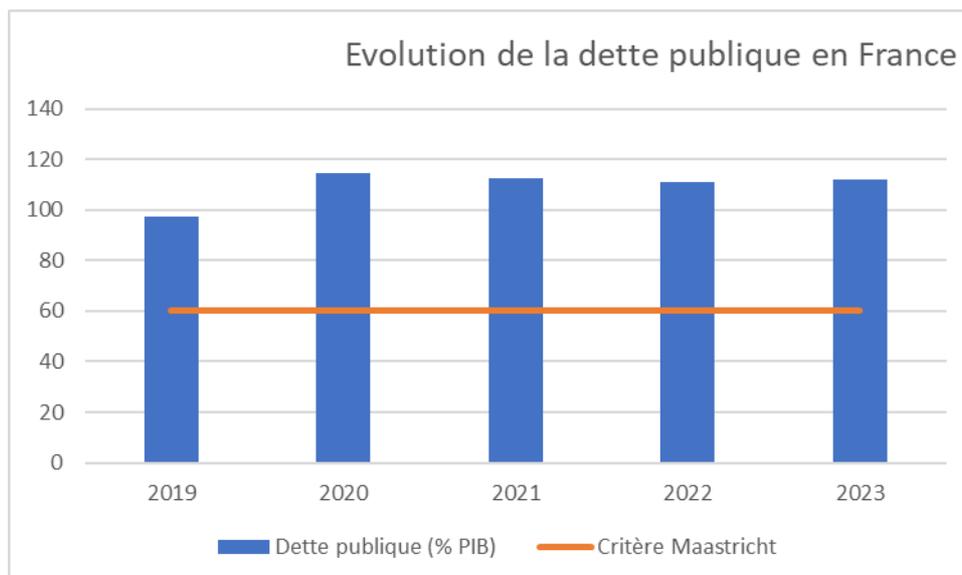
En % du PIB	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Solde public (= a + b + c - d + e)</b>	<b>-3,1</b>	<b>-8,9</b>	<b>-6,4</b>	<b>-4,9</b>	<b>-5,2</b>
Solde public primaire hors mesures temporaires et effet d'activité (a)	-1,7	-1,9	-3,2	-3,4	-3,7
Charges d'intérêts (d)	1,4	1,3	1,4	1,8	1,9
Mesures d'urgence / relance / énergie / pouvoir d'achat (b)		-3,2	-3,5	-2,7	-1,4
Effet d'activité (y compris effet d'élasticité) (c)	0,0	-2,6	1,1	2,6	1,7
Fonds du plan de relance européen (e)			0,5	0,4	0,2
<b>Dette publique</b>	<b>97,4</b>	<b>114,6</b>	<b>112,5</b>	<b>111,2</b>	<b>112,1</b>

Insee, PLF 2023, prévisions OFCE.

### Déficit des administrations publiques



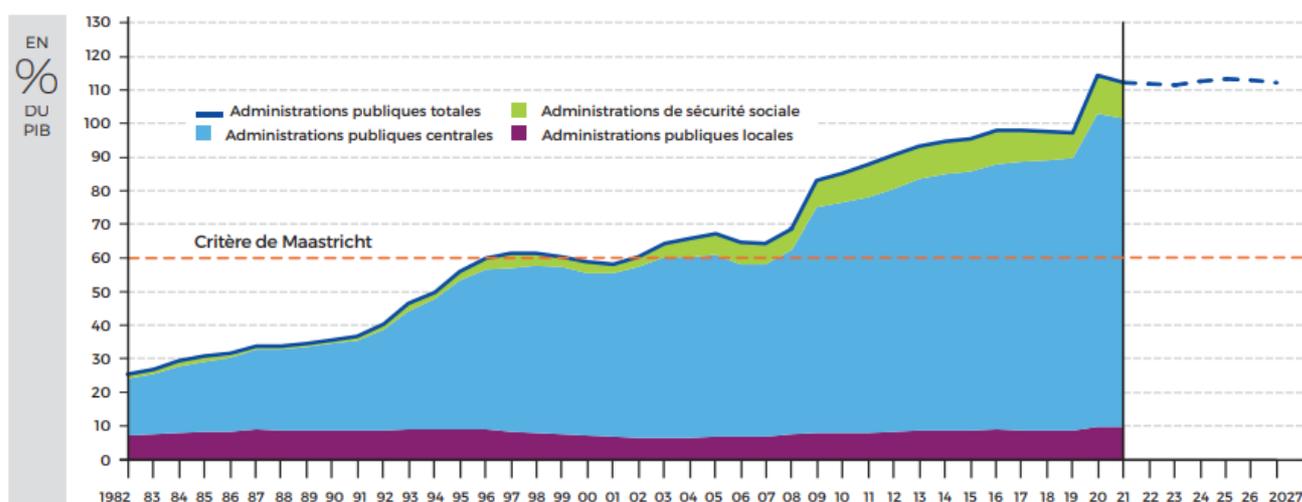
Sources : INSEE et Banque Postale



## Dette des administrations publiques

### La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : INSEE et Banque Postale

La hausse de la dette publique et son éloignement par rapport aux objectifs européens incite le gouvernement à appeler les collectivités locales au redressement des comptes publics.

Ainsi, un **programme de stabilité 2022-2027** a été présenté en Conseil des ministres le 29 juillet 2022. Il retrace la trajectoire des finances publiques fixée par le Gouvernement à l'horizon de 5 ans pour transmission à la Commission européenne. Ce nouveau programme confirme la participation des collectivités locales à la **limitation de l'évolution des dépenses publiques qui sera engagée dès 2023 pour parvenir en 2027 à un déficit public de 3 % du PIB et à une dette stabilisée.**

Les modalités de cette participation à l'effort de redressement des comptes publics devraient être entérinées en loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Les premiers éléments donnés par le Gouvernement font état d'une « **modération** » **des dépenses de 0,5 % en moyenne chaque année de 2023 à 2027, par rapport à leur évolution naturelle calculée sur la période.**

#### **d- Un resserrement de la politique monétaire**

L'installation de l'inflation depuis plus d'un an et demi dans l'environnement économique a rendu inévitable un important changement de cap des politiques monétaires menées par les banques centrales. Au début de l'année 2022, elles ont engagé, un mouvement de remontée des taux d'intérêt directeurs. Après avoir traversé une période sans précédent de taux négatifs ou nuls depuis 2014 (- 450 points de base depuis le début des années 1980), les collectivités locales se retrouvent en 2022 confrontées à un mouvement de hausse des taux d'intérêt de court et long terme.

Au-delà de la normalisation monétaire attendue après la crise sanitaire, la Banque centrale européenne réagit désormais à la remontée des prix et a porté son taux directeur à 1,25 % en septembre puis à 2% fin octobre 2022. Il atteindrait 3 % en milieu d'année 2023.

---

<sup>5</sup> dont les dépenses de fonctionnement excèdent 40 millions d'euros contre 60 M€ pour les contrats de Cahors

## Taux des obligations d'Etat à 10 ans



Source : La Banque postale – Note de conjoncture économique Sept 2022

De son côté, la FED a déjà réalisé 6 hausses successives depuis le début de l'année et le taux de référence est anticipé à environ 4,75 % en fin d'année et autour de 5,50 % en milieu d'année 2023.

Ce resserrement monétaire entraine dans son sillage l'ensemble des taux pratiqués sur les différents segments de marché (obligataire, crédit...). Ainsi, l'Euribor 3 mois s'établit désormais à plus de 1,7 % environ, alors qu'il était encore négatif en début d'année, et les taux fixes proposés en octobre 2022 pour un emprunt sur 15 ans sont de 3.64% alors qu'ils étaient à 0.39% en janvier 2021.

Tout ceci contribuera au ralentissement de l'activité et, in fine, au contrôle de l'inflation. La BCE prévoit une normalisation et stabilisation de l'inflation en zone euro début 2024. Ainsi, avec une activité équilibrée, les taux courts devraient tendre vers leurs niveaux d'équilibre et revenir aux taux neutres nominaux.

Néanmoins, dans la gestion quotidienne de la dette, les conditions de prêts ont été considérablement modifiées. Ainsi, au printemps 2022, les prêteurs, ne voulant pas proposer d'offres aux marges insuffisantes, ont limité la distribution des prêts à taux fixe, créant une pénurie sur le marché et une obligation pour les collectivités de souscrire des emprunts à taux variable indexés sur l'Euribor trois mois<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> En moyenne, plus de 70 % des dettes des collectivités locales sont à taux fixe

Au regard de la conjoncture actuelle et du niveau des taux, choisir aujourd'hui le taux fixe ne paraît pas pertinent. Le prêt indexé sur l'Euribor est actuellement bien plus intéressant que le taux fixe.

### **e- Des collectivités locales face à la forte progression des dépenses**

Malgré une reconstitution de leurs marges de manœuvre financière en 2021, les collectivités locales ont dû faire face à de nouvelles contraintes en 2022. Ainsi, la forte hausse des prix et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 ont eu pour conséquence de faire baisser leur épargne et de limiter la poursuite de certains projets, voire même la fermeture de certains services publics.

En termes de recettes fiscales, l'année 2022 se caractérise par une augmentation de la TFPB du fait de la revalorisation des bases. De leur côté, après une dynamique importante en 2021, les DMTO devraient se stabiliser. Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'Etat progresseraient de 0.6%, traduisant le gel des concours financiers de l'Etat. A l'inverse, on assisterait en 2022 à une légère augmentation des participations reçues de l'Etat, de l'Europe ou d'autres organismes publics : +5.7%. Quant aux produits de service, la hausse serait limitée à 2.9% et ne serait pas corrélée à l'inflation, les décisions tarifaires étant prises en amont.

L'inflation qui permet de dynamiser les recettes fiscales, pèse malheureusement très lourdement sur les dépenses des collectivités locales qui enregistrent en 2022 la croissance la plus importante depuis l'Acte II de la décentralisation. Ce sont les charges à caractère général qui pâtissent le plus de cette situation inflationniste et qui enregistrent en 2022 une hausse bien supérieure à l'inflation.

En 2022, les dépenses de personnel ont intégré les diverses mesures gouvernementales sur la revalorisation des salaires pouvant ainsi entraîner une hausse de 4.1%.

Les dépenses des collectivités envers leurs territoires progressent également (+2.3%) ainsi que les subventions versées et les contingents obligatoires (+4%).

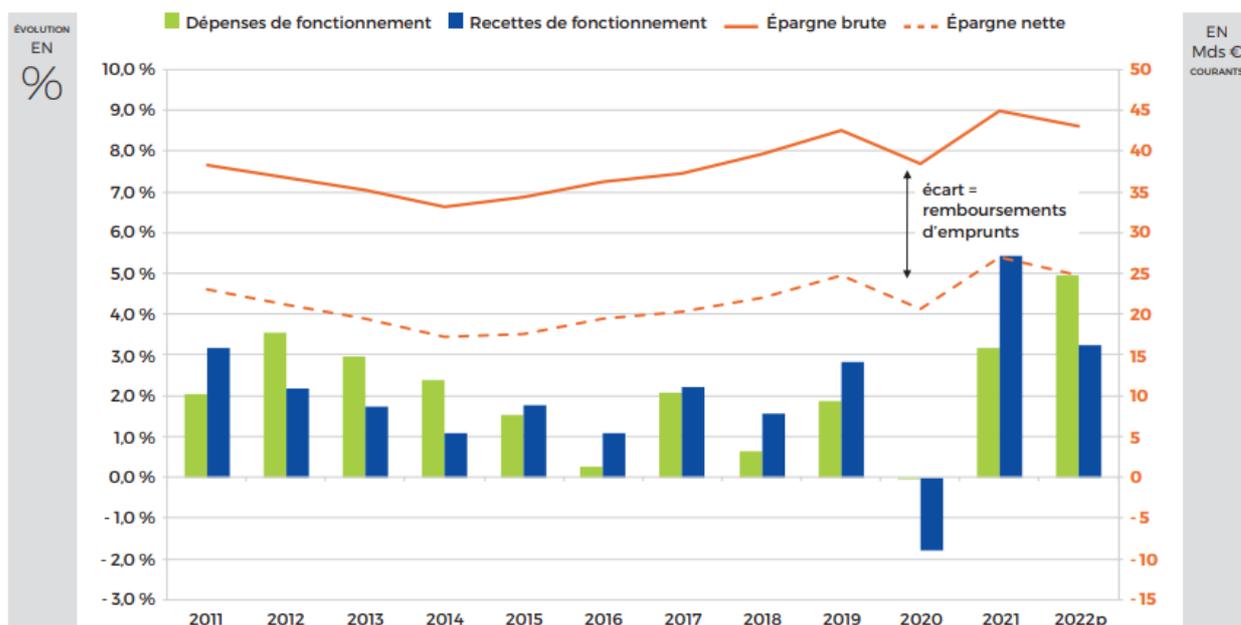
D'une manière générale, les communes sont impactées de manière plus importante que les ménages par l'évolution des prix. Cela tient principalement à la structure et à la particularité de leurs dépenses (contrats dépendants d'indice d'actualisation parfois peu maîtrisables, importance des bâtiments publics à chauffer et éclairer...). Ainsi, sur le 1er semestre 2022, le panier du maire<sup>7</sup> a évolué de 4.8% sur 4 trimestres glissants (moyenne des quatre derniers trimestres rapportés aux quatre trimestres précédents) alors que l'IPCH ne progressait que de 3.4% sur la même période. De ce fait, une réflexion doit être engagée également sur l'évolution des tarifs des services publics.

Malgré les difficultés rencontrées et les différents chocs auxquelles les collectivités font face ces dernières années, **l'épargne brute 2022 enregistrerait une baisse de l'ordre de 4.4% par rapport à 2021 mais demeurerait supérieure à 8%.**

---

<sup>7</sup> Indice de prix des dépenses communales élaboré en partenariat avec l'AMF et les présidents d'intercommunalité. Permet de mesurer l'inflation réellement supportée par les communes

## Evolution de l'épargne brute des collectivités locales



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Le niveau des investissements 2022 reste identique à celui de 2021 : + 6.9%. Cependant, cette croissance est à nuancer puisqu'elle est essentiellement due à l'inflation. En volume, les investissements 2022 ne progresseraient en réalité que de 2.2%, victimes de la hausse des coûts intégrée dans les clauses de révision des contrats mais également les problèmes d'approvisionnement en matières premières. Ces investissements sont financés à 36% par l'épargne nette et à 35% par les recettes d'investissement en progression de 5.4% par rapport à 2021 et composées essentiellement du FCTVA calculé sur les dépenses d'équipement des années 2020 à 2022. Le plan de Relance de l'Etat a permis d'augmenter les subventions d'investissement versées aux collectivités territoriales.

### Synthèse des conséquences pour la ville de BEAUVAIS:

**Après avoir connu une année record en termes d'inflation (+5.8% en 2022), la Ville de Beauvais va devoir encore faire face en 2023 à une hausse importante de ses dépenses du fait d'une prévision d'augmentation des prix de l'ordre de 4.7% à 5.7%.**

Cette inflation va non seulement se répercuter sur les achats en fonctionnement et en investissement, mais va surtout se faire ressentir au niveau de la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité et de gaz...) mais également sur les contributions à d'autres organismes (CCAS, SDIS, associations, délégataires de services publics...).

A cela s'ajoute également la masse salariale qui devra absorber sur une année pleine les impact des mesures sociales décidées en 2022.

La maîtrise de nos dépenses pourrait encore être plus difficile à gérer en cas de mise en œuvre du programme de stabilité qui prévoit une participation des collectivités au redressement des comptes publics sur la période 2023-2027. Cette participation prendrait alors la forme d'une limitation de nos dépenses de 0.5% en moyenne chaque année par rapport à l'évolution naturelle calculée sur la période. Cela supposerait donc une réduction encore plus importante des volumes de dépenses déjà contraints par les hausses de prix.

Pour absorber ces augmentations de charges, la Ville va pouvoir bénéficier d'une fiscalité dynamique qui se traduit par la répercussion sur les bases de taxe foncière de l'inflation (gain attendu de plus de 2 M€ par rapport au BP 2022 hors variation de taux pour une inflation de 6%). En revanche, la remontée des taux d'intérêt ainsi que le durcissement des conditions d'emprunt risquent de peser sur le marché immobilier qui pourrait connaître un ralentissement important occasionnant ainsi une baisse des DMTO.

Cependant, la compensation de la hausse des dépenses ne peut dépendre uniquement de la fiscalité, et au regard de l'évolution de l'indice du panier du maire qui croît plus rapidement que l'indice des prix à la consommation, elle entraînerait une revalorisation des tarifs des services publics (restauration scolaire, périscolaire...) basée sur l'évolution du « panier du maire ».

Par ailleurs, la Ville de Beauvais pourra prétendre également au fonds vert mis en place par le Gouvernement pour l'ensemble des projets ayant pour objectifs la transition écologique.

Sur le plan de la politique monétaire, la BCE vient d'augmenter à nouveau ses taux directeurs de 75 points de base, faisant ainsi passer le taux de facilité de dépôt à 2% fin 2022 dans le but de ralentir l'activité pour réguler l'inflation. Ainsi, en 2023, ces taux devraient encore progresser pour atteindre les 3% en milieu d'année alors que depuis 10 ans, ils étaient négatifs ou nuls.

En 2024, la BCE prévoit un retour à la normale de l'inflation qui permettrait de revenir à des taux courts équivalents aux taux neutres nationaux.

Ainsi, depuis la fin de l'année 2022, et dans le contexte actuel de remontée des taux mais également de pénurie d'offres financières à taux fixe, les taux fixes deviennent moins intéressants que les taux variables. Pour sécuriser ces emprunts, les collectivités peuvent recourir à des options permettant de limiter le risque de taux (Swap ou Cap) contre un renchérissement du coût total de l'emprunt.

## II – L’impact des lois de finances précédentes et des dispositions nouvelles du projet de loi de finances 2023

La fin de l’année 2022 est marquée par le vote de plusieurs textes de lois concernant les finances publiques :

- Le projet de loi de finances rectificative (PLFR 2022) dont le texte définitif paraîtra en décembre
- Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) : l’Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Cette technique s’apparente à celle du DOB d’une assemblée locale. Le PLPFP concerne la période 2023-2027 et est présenté conjointement au PLF 2023. Il s’agit de la 6ème loi de programmation depuis sa mise en place en 2008
- Le projet de loi de finances pour 2023 : PLF 2023

### a) La loi de programmation des Finances publiques 2023-2027 : le retour de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques

#### 1) Le pacte de confiance (art 23 du PLPFP)

L’objectif de déficit public est de revenir au-dessous de 3% en 2027 et celui relatif à la dette publique est modeste avec une stabilisation autour de 111% alors que la moyenne des 27 pays de l’Union Européenne est revenu à 88% en 2021.

Pour réduire ce déficit, l’Etat compte principalement sur les administrations publiques locales (APUL). Ainsi, les excédents des administrations locales devraient atteindre 0.5% du PIB en 2027, ce qui correspond à un désendettement net de 13 Md€ soit plus de 5% de l’encours total des APUL à fin 2021 (245 Md€), ce qui paraît particulièrement ambitieux.

Pour les communes, EPCI à fiscalité propre et EPT, mais **uniquement si leurs dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion de leur budget principal en 2022 sont supérieures à 40 M€ (contre 60 M€ pour les contrats de Cahors), les dépenses de fonctionnement doivent évoluer de l'inflation - 0.5% entre 2022 et 2025 et de l'inflation - 0.45% en 2026 et 2027.**

Prévisions d'évolution (selon article 16 du PLPFP)	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Inflation</b>	5.7%	3%	2.10%	1.75%	1.75%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	5.2%	2.5%	1.6%	1.3%	1.3%

Chaque année et à compter de 2023, une comparaison de l'évolution du niveau des DRF au niveau national est faite avec celle de la catégorie de collectivité concernée. S'il s'avère que l'évolution des DRF d'une catégorie de collectivité est supérieure à cet objectif, l'Etat identifiera les collectivités au sein de cette catégorie qui ne respectent pas cet objectif. Ces dernières pourraient se voir alors exclues du bénéfice de certaines dotations (DPV, DSIL et fonds vert).

La collectivité qui ne respecte pas l'objectif aura le « choix » de conclure ou non un « pacte de confiance », qui se matérialise comme un accord annuel de retour à l'objectif d'évolution de dépenses réelles de fonctionnement conclu avec le représentant de l'Etat. Si les DRF de la collectivité concernée évoluent au-delà de l'objectif annuel défini :

- En cas d'accord, la collectivité se verra appliquer une pénalité de 75% de l'écart constaté avec cet objectif dans la limite de 2% des RRF.
- En cas de non accord, elle se verra appliquer une pénalité de 100% de l'écart constaté avec cet objectif dans la limite de 2% des RRF.

Il existe un mécanisme de solidarité entre la collectivité qui ne respecte pas l'objectif et sa catégorie. Si cette dernière respecte l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement alors la collectivité ne sera pas pénalisée.

L'objectif annuel d'évolution des DRF peut être modulé si :

- La population de la collectivité a connu entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2023 une évolution annuelle supérieure d'au moins 0,75 point à la moyenne nationale ;
- Le revenu moyen par habitant de la collectivité propre est inférieur de plus de 15 % au revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités ;
- Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité ont connu une évolution inférieure d'au moins 1,5 point à l'évolution moyenne constatée pour les collectivités de la même catégorie entre 2019 et 2021

## 2) Le plafonnement des concours encadrés (art. 13 du PLPFP)

Les concours de l'Etat encadrés<sup>8</sup> évolueront en moyenne de 0.39% par an. Avec une inflation élevée, cela semble induire une **stagnation de la DGF** qui à elle seule représente plus de la moitié des concours encadrés.

### b- Un projet de loi rectificative pour 2022 protecteur

L'article 14 du PLFR 2022 crée un filet de sécurité pour compenser une partie de la hausse des dépenses 2022 liée à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation. Pour percevoir ce filet de sécurité, 4 conditions doivent être réunies :

- Un taux d'épargne brute < 22% en 2021
- Une baisse de l'épargne brute > -25% en 2022
- Potentiel financier par hab. < double du potentiel financier moyen par hab. des communes même strate
- Un impact de la hausse du point d'indice et de l'inflation sur l'Energie > 50% de la baisse de l'épargne brute

---

<sup>8</sup> Il s'agit des prélèvements sur recettes (DGF) hors FCTVA et des relations avec les collectivités territoriales (concours de fonctionnement et d'investissement du ministère de l'intérieur)

Le montant de la dotation sera égale à la somme de :

- 50% de la hausse constaté en 2022 liée à l'augmentation du point d'indice
- 70% de la hausse en 2022 liée à l'augmentation des dépenses liées à l'Energie

**A l'heure actuelle, la Ville de Beauvais ne serait pas éligible à ce filet de sécurité d'après le Service de Gestion Comptable.**

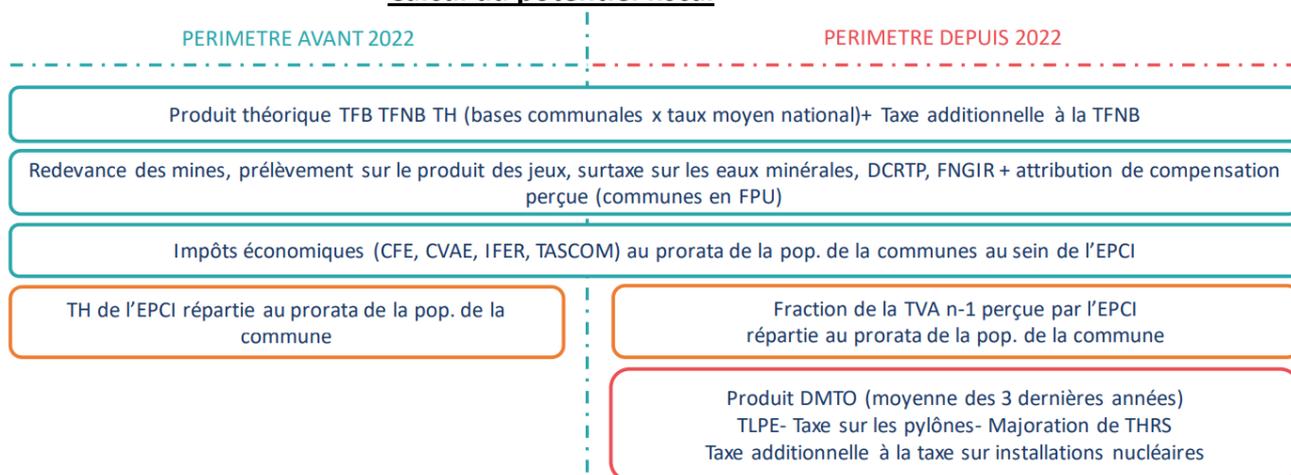
### **c- Les mesures du projet de loi de finances 2023**

#### **1) La réforme des indicateurs financiers**

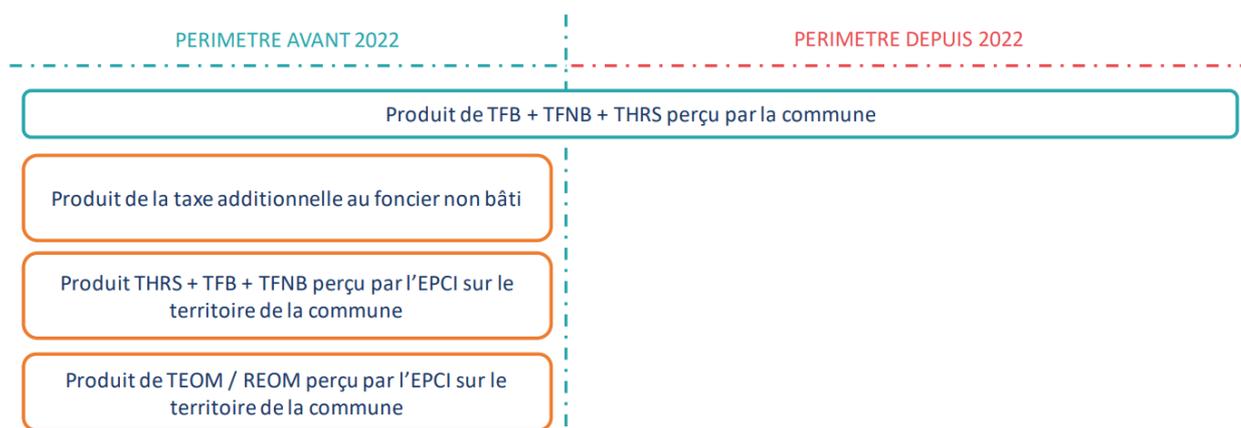
La réforme de la fiscalité locale de 2021 a conduit à une modification profonde du panier fiscal local. Il y a eu redescende de la part départementale de taxe foncière bâtie pour compenser auprès des communes la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour que la compensation s'effectue à l' « euro près », un coefficient correcteur « coco » a été créé pour venir en appui auprès des communes dont la part départementale de Taxe foncière sur le bâti (TFB) n'équivalait pas au produit perdu de Taxe d'Habitation (TH). Ce coefficient est financé par prélèvement sur les collectivités qui au contraire étaient gagnantes à la réforme. C'est ce dernier cas qui concerne Beauvais, dont la part départementale redescendue sur le bloc communal est supérieure au produit perdu de TH (car le taux de TFB du Département de l'Oise à 21,54% était notamment au dessus du taux moyen national des départements, lequel se situe à 16,4% en 2018). Beauvais est donc « prélevée » par le biais d'un coco inférieur à 1 (0,93 représentant un prélèvement important de 3,04M€ en 2021).

Les modifications apportées par la réforme fiscale impose de revoir les indicateurs financiers. L'article 252 de la loi de finances 2021 a modifié le calcul du potentiel fiscal / financier, de l'effort fiscal des communes et des EPCI, ainsi que de leurs pondérations pour le calcul du FPIC (potentiel financier et effort fiscal agrégés) afin de prendre en compte les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réduction des bases de TFPB et de CFE des établissements industriels.

### Calcul du potentiel fiscal



### Calcul de l'effort fiscal



Afin de limiter l'impact de la réforme, le gouvernement a lissé dans le temps la mise en œuvre des nouveaux indicateurs financiers en leur appliquant un correctif de neutralisation destiné à progressivement réduire jusqu'à disparaître en 2028, année où les nouveaux indicateurs s'appliqueront pleinement. Ainsi, en 2022, la fraction de correction était de 100%.

Pour 2023, elle est maintenue exceptionnellement à 100% pour l'effort fiscal et baisse de 10% pour le potentiel fiscal.

Cette modification des indicateurs financiers n'est pas neutre pour les collectivités. Elle peut impacter le montant des dotations et des fonds de péréquation perçus.

Pour Beauvais, la réforme des indicateurs financiers devrait être favorable. En effet, le potentiel financier de la strate à laquelle appartient Beauvais devrait augmenter d'ici 2028 alors que celui de la collectivité devrait avoir une courbe inverse. Ainsi, la Ville pourrait espérer voir les dotations de péréquation de la DGF augmenter.

L'effort fiscal de la ville devrait progresser jusqu'en 2028 ce qui entraînerait un écrêtement moindre de la dotation forfaitaire et des gains supplémentaires au niveau de la DSU et de la DNP.

## 2) Des dotations qui pourraient stagner à terme

Jusqu'en 2007, les dotations ont connu une augmentation du fait de la croissance du PIB et de l'inflation. Le premier infléchissement a eu lieu sur la période 2008-2010 avec l'apparition des contrats de stabilité. Puis le gouvernement a exclu l'inflation du calcul de l'augmentation des dotations. Il faut attendre 2014 pour assister à la baisse des concours financiers de l'Etat. Depuis 2018, nous assistons à une stabilité de ces dotations.

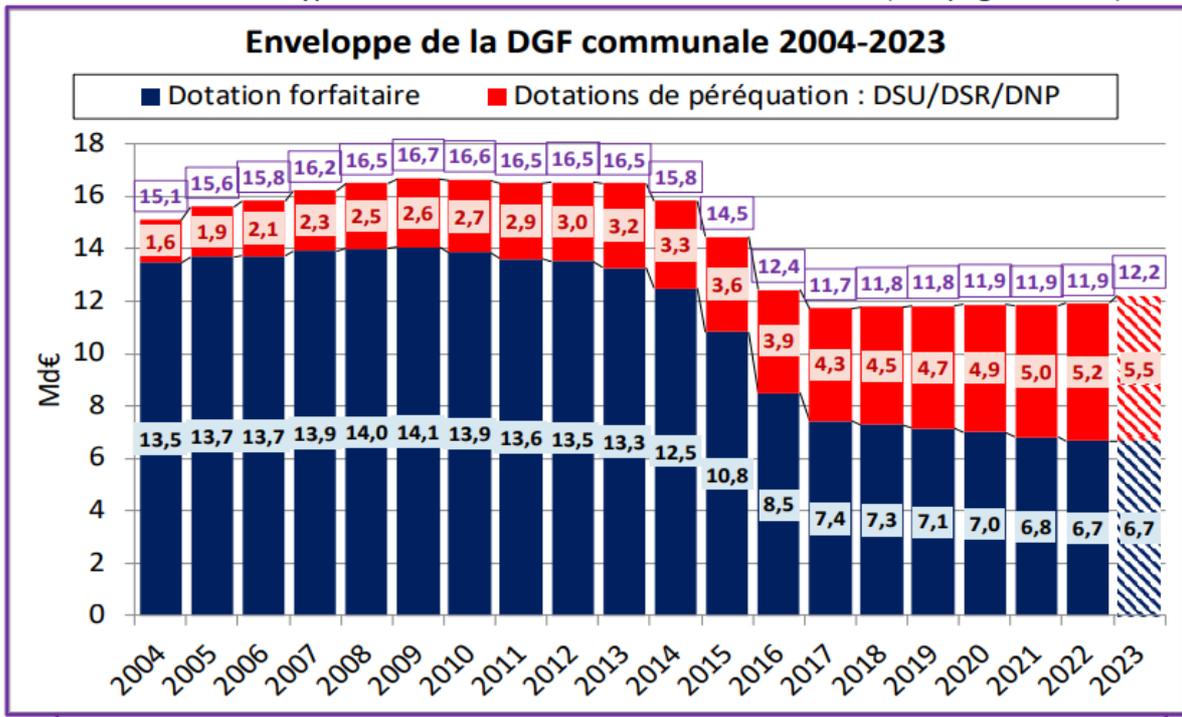
Le projet de loi initiale 2023 prévoyait une **augmentation de 180 M€ de la DSU et de la DSR** (à parts égales) contre 190 M€ en 2022. Ces augmentations devaient être financées par les variables d'ajustement que sont les prélèvements sur recettes (DCTE, DCRTP...).

Lors du comité des finances locales du 26/09/2022, le gouvernement a annoncé une **hausse de ces dotations de 320 M€** par abondement de l'enveloppe totale DGF. Ainsi, la DGF sera abondée de 210 M€ et la DSR de 110 M€. **Il s'agit là de la 1ère augmentation des concours de l'Etat depuis 2013. De même, l'écrêtement sur la dotation forfaitaire sera supprimé.** De ce fait, la dotation forfaitaire doit correspondre à celle de l'année 2021+/- la variation de la population DGF. La dotation forfaitaire devrait donc rester stable, voire même diminuer pour les collectivités dont le potentiel fiscal est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen.

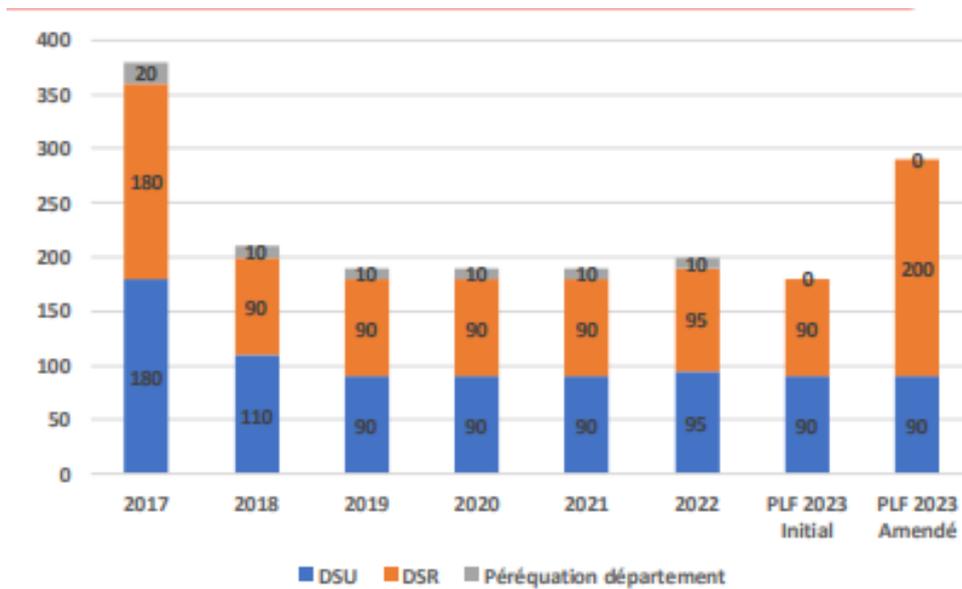
Par ailleurs, il existe un risque que les compensations économiques telles que celles relatives à la baisse des bases industrielles de CFE ne devienne dans quelques années des variables d'ajustement.

Alors que les variables d'ajustement diminuent chaque année, en 2023, cette minoration ne concernera que les départements et les régions.

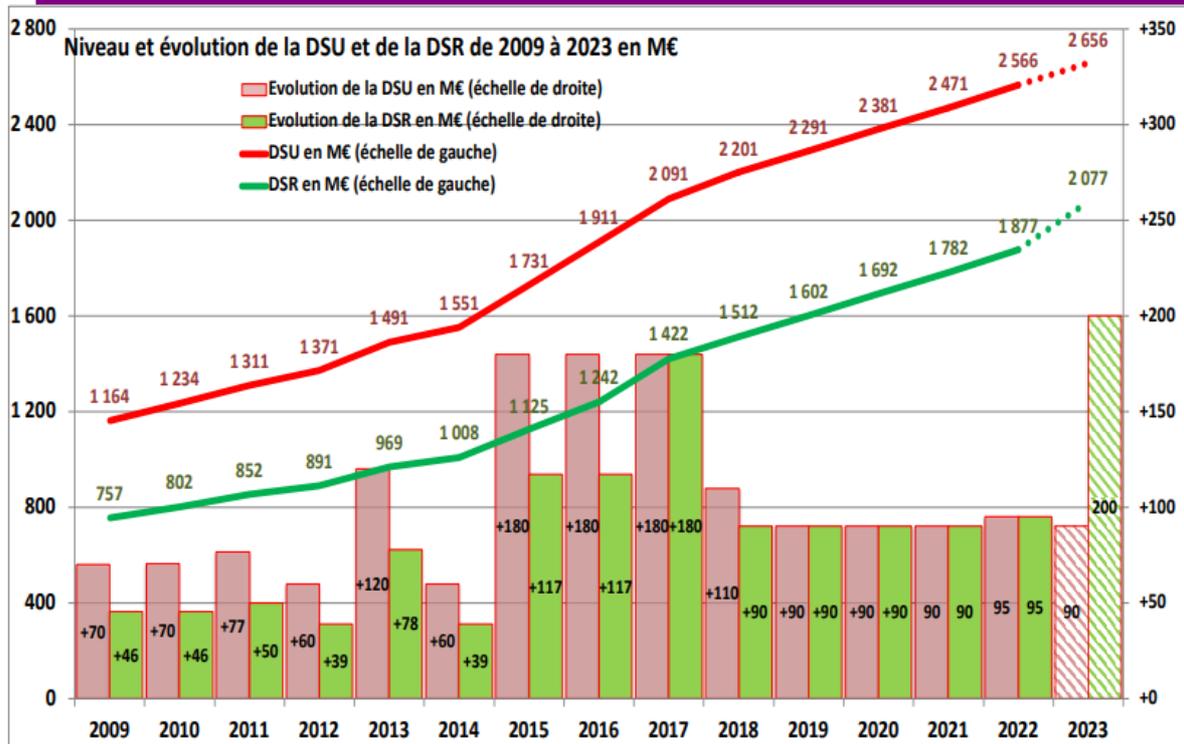
## Données 2023 dans l'hypothèse d'une absence d'écèlement en 2023



Source : Cabinet Klopfer



## EVOLUTION DE LA DSU ET DE LA DSR EN 2023



Source : Cabinet Klopfer

### CONSEQUENCE POUR LA VILLE DE BEAUVAIS

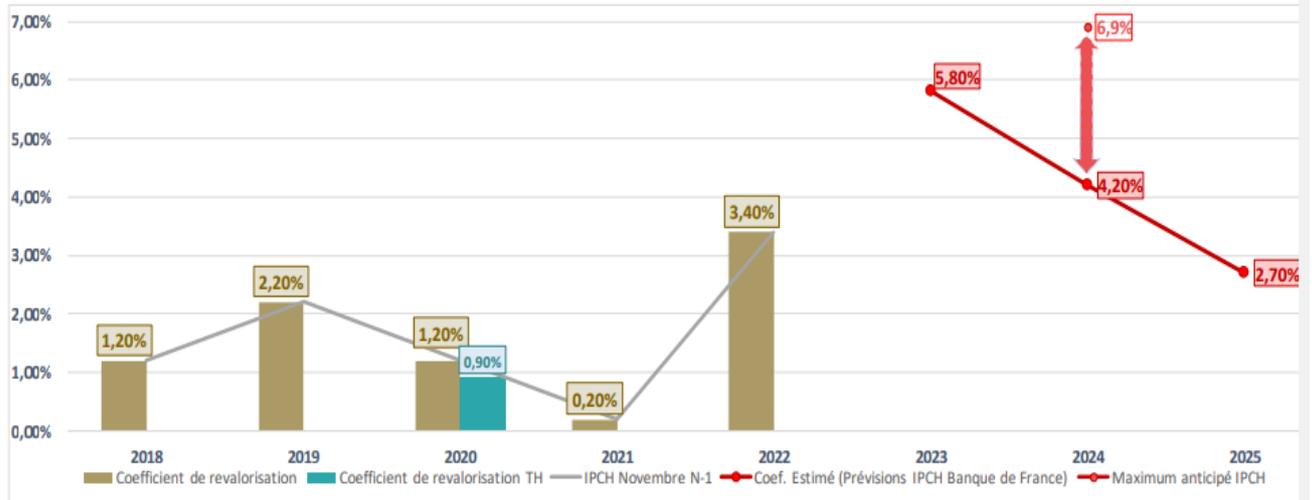
L'augmentation de 320 M€ de la DGF ainsi que la réforme des indicateurs financiers qui permettrait à la collectivité d'avoir une baisse de son potentiel financier plus importante que celle de sa strate pourrait se traduire par une augmentation de sa DGF en 2023 :

- La dotation forfaitaire et la DNP devraient rester stable
- La DSU augmentera selon la même proportion que l'an dernier

### 3) Une fiscalité dynamique

Les bases fiscales de la TFPB suivent l'inflation et devraient donc augmenter en 2023, permettant ainsi aux collectivités de récupérer des recettes fiscales plus importantes.

Selon l'IFRAP<sup>9</sup>, leur réévaluation serait normalement de 5,7% au niveau global, mais de 7% pour les bases cadastrales des seuls locaux d'habitation.



#### CONSEQUENCE POUR BEAUVAIS

Hausse des recettes fiscales de TFPB

<sup>9</sup> Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques

#### 4) Des mesures fiscales diverses

##### Dotation Politique de la Ville (DPV)

Les critères de mesure du pourcentage de population résidant en Quartier prioritaire de la Ville sont harmonisés. Le seuil d'éligibilité est ramené de 19% à 16%.

##### Fonds de soutien Energie

Le filet de sécurité voté en 2022 pourrait être reconduit en 2023 mais sous une autre forme. Le fonds de soutien sera ciblé cette fois sur l'énergie, dont 50% de la hausse serait compensée, sous une triple réserve :

- Baisse de l'épargne brute supérieure à 25% en 2023
- Potentiel financier par hab. < double du potentiel financier moyen par hab. des communes même strate
- Hausse des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain > 60% de la progression des RRF entre 2022 et 2023

La compensation correspondrait à 50% de la hausse constaté en 2023 liée à l'augmentation des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain et à 60% de la hausse des RRF en 2023 par rapport à 2022

##### Une suppression de la CVAE en 2 temps et compensée en 2 parts

En 2023, le taux de CVAE sera réduit de moitié pour les entreprises pour aboutir à sa suppression définitive en 2024. En contrepartie, les collectivités seront compensées de la perte de CVAE et des exonérations de CVAE. La compensation se fera sous 2 formes :

- Une part individuelle fixe correspondant à la moyenne de la CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
- Une part dynamique correspondant à un reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale (départements) ou territorialisée (bloc communal). Les modalités sont encore à définir.

### **Des investissements toujours soutenus par le gouvernement**

Le PLF 2023 met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite par le PLF 2021 afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place pour faire face à la crise sanitaire. L'enveloppe passe de 907 M€ en 2022 (dont 337 M€ au titre de la DSIL exceptionnelle) à 570 M€ en 2023. Elle est essentiellement destinée aux dépenses relatives à la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes, le développement du numérique, les équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.

Les enveloppes des autres dotations d'investissement demeurent constantes, excepté la dotation « biodiversité » qui augmente à 30 M€ contre 5.7 M€ en 2022.

Par ailleurs, en 2023, le gouvernement a mis en place un fonds vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. La dotation de ce fonds a été portée à 2 Mds€ (dont 75 M€ de crédits de paiement pour 2023) et est destinée à financer des dépenses de rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes, adaptation au changement climatique, amélioration des friches, mise en place de zones à faible émission.

### **Autres mesures**

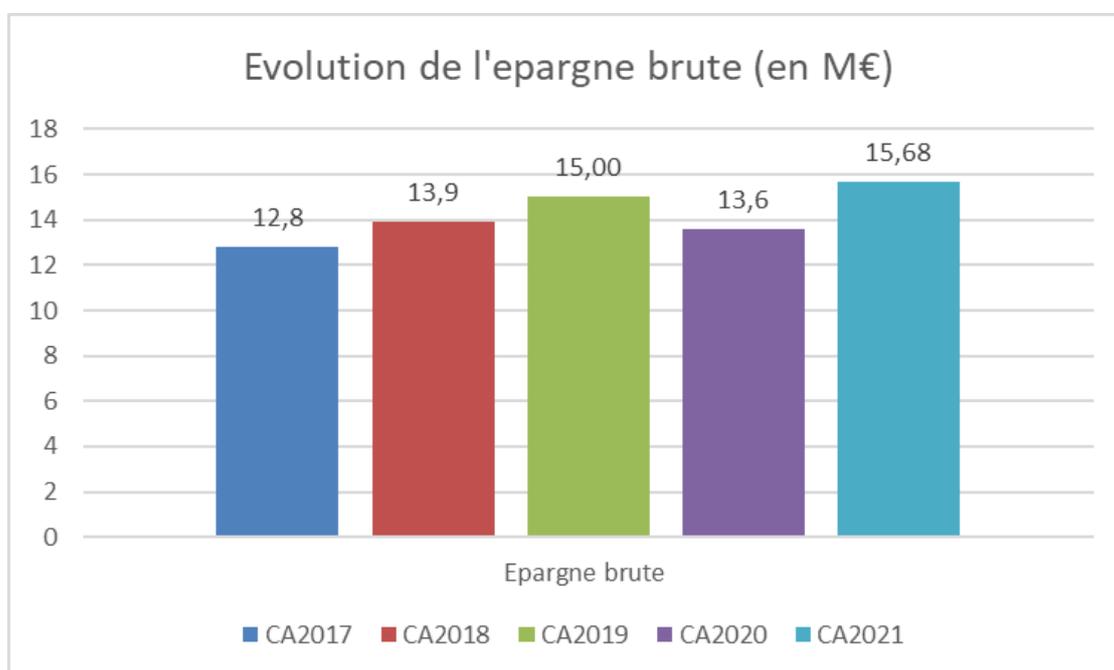
- Les critères énergétiques et environnementaux pour le bénéfice de l'allongement de 15 à 20 ans de l'exonération sur la TF pour les logements sociaux sont actualisés en cohérence avec la norme RE 2020. Pour les logements sociaux dépassant les exigences de la réglementation environnementale 2020 l'exonération sera portée de 25 ans à 30 ans.
- Taxe d'aménagement : exonération possible des constructions réalisées sur des sites qui ont fait l'objet d'une opération de dépollution ou d'une renaturation et permettant la réaffectation des sols à un usage conforme au PLU. Indexation sur l'indice du coût de la construction des valeurs forfaitaires nécessaires au calcul de la taxe sur les aires de stationnement

### III – La situation financière de la ville de BEAUVAIS : diagnostics et perspectives

#### a) Une situation financière saine

La situation financière à fin 2021 de la ville de Beauvais se caractérise par :

- **Une augmentation non négligeable du niveau d'autofinancement** (13,6 M€ en 2020 contre 15.68 M€ en 2021, soit une hausse de 15.2%). Il représente, après retraitement, 18.09% des recettes réelles de fonctionnement. Sur la période 2017-2021, le taux d'épargne brute de la Ville s'est ainsi apprécié de manière continue, excepté en 2020. Il atteint son point haut à 18.09 % en 2021, largement au-dessus du seuil de vigilance de 10%. Il enregistre toutefois un léger recul de 1,3 points en 2020 qui n'est pas imputable uniquement à l'effet de la crise sanitaire, mais également à la mise en œuvre d'un allègement des tarifs de cantine arbitrée dans le cadre des engagements du nouveau mandat, mesure visant à améliorer le pouvoir d'achat des familles.



- **Un niveau d'endettement** du budget principal de 51.31 M€ au 31/12/2021, soit un taux d'endettement de 74% (des recettes réelles nettes de fonctionnement)
- **Une capacité de désendettement de 3.27 années**, bien loin du seuil de vigilance de 10 ans et du seuil d'alerte de 12 ans

Au niveau fiscal, le taux de foncier bâti de la commune (hors taux du département) est relativement élevé (35,66%), et le taux de TEOM (intercommunal) qui s'applique sur la commune est de 6.51%. La Ville n'a pas augmenté ses taux depuis 13 ans.

## b) Les orientations budgétaires de la Commune pour 2023 (budget principal)

Les orientations budgétaires pour 2023 sont essentiellement déterminées en fonction des **projets d'investissement de la collectivité, des priorités en matière de politiques publiques, des conditions macroéconomiques** présentées dans la 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport et des mesures issues du projet de loi de Finances pour 2023.

### 1) Des enjeux de politiques publiques forts

Face à une situation économique particulièrement compliquée pour les citoyens, certaines politiques publiques doivent être maintenues et affirmées. Ainsi, l'exécutif entend :

- **Soutenir les plus faibles et le pouvoir d'achat** des administrés par des taux d'imposition et des tarifs de services publics stables (maintien du ½ tarif à la cantine, progression des autres tarifs selon le panier du Maire (obligation légale) bien inférieur à l'inflation (+1.2% contre une inflation à 5.8% en 2022), augmentation de la subvention au CCAS...
- **Agir pour le bien-être des administrés et de l'environnement** : Rénovation thermique des bâtiments, rénovation urbaine des quartiers Argentine et Saint-Lucien, rénovation des écoles, poursuite de la hausse de produits bio dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire, rénovation d'équipements rayonnants comme le Quadrilatère et la piscine Bellier, projet de soutien à la parentalité...
- **Animer la Ville** : reprise des manifestations et animations (comités consultatifs de quartiers, Transquar, organisation des 1ères assises de la Culture...)

Par ailleurs, pour aider également les collaborateurs de la Ville, il a été décidé de mettre en place un dispositif de **tickets restaurants** d'une valeur de 7€ et dont la moitié est prise en charge par la collectivité. Cette mesure qui s'ajoute à la prime exceptionnelle accordée en 2022 aux agents, fait partie du plan de soutien du pouvoir d'achat décidé par l'exécutif.

Ces politiques publiques doivent impérativement être intégrées dans l'élaboration du BP 2023.

## **2) Une trajectoire financière déterminée par le niveau des investissements**

La prospective a pour objectif de fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la Ville de Beauvais au regard non seulement du contexte économique actuel décrit précédemment dans ce rapport, mais aussi de nos perspectives d'investissement. En effet, depuis 2021, la collectivité a défini sa programmation pluriannuelle d'investissement pour l'ensemble du mandat en fonction des grands objectifs politiques prévus dans le programme électoral.

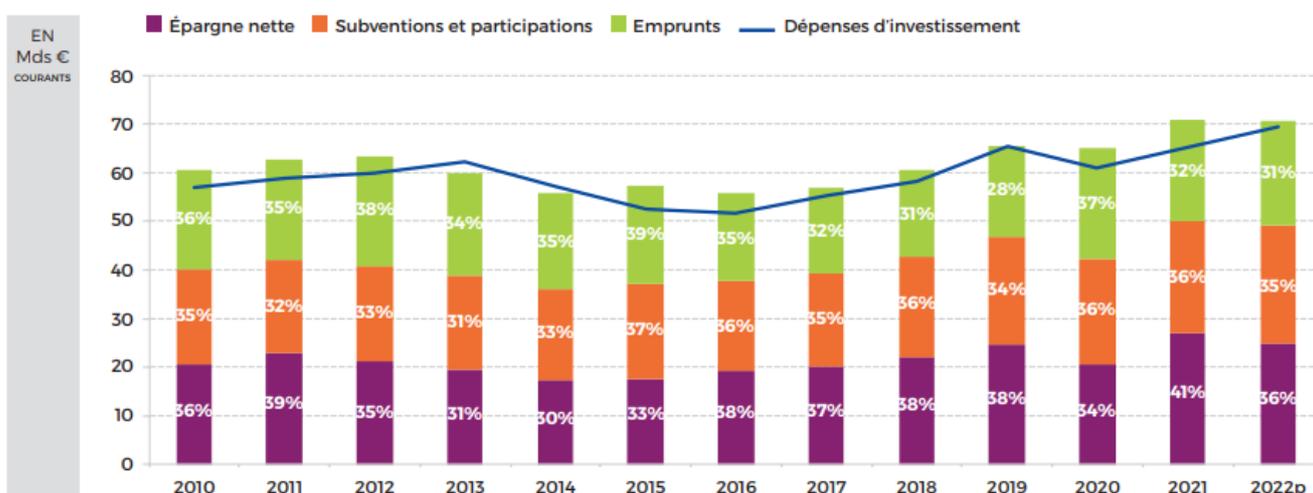
C'est donc un plan particulièrement ambitieux d'un montant de 189 M€ qui a été voté par l'assemblée délibérante en 2021 autour d'objectifs fondamentaux :

- 1) Prendre soin de notre ville**
- 2) Prendre soin de l'Homme**
- 3) Prendre soin de la nature**
- 4) Promouvoir une administration durable**

Pour 2023, la PPI prévoit un niveau d'investissement de 44.85 M€.

Le financement des investissements doit, en théorie, être assuré de manière égalitaire par l'autofinancement brut (également appelé épargne brute) provenant de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement, et l'emprunt.

## Financement des investissements locaux



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Si l'on suit cette préconisation, pour financer 45 M€, chacun des 3 éléments devrait s'approcher de 15 M€.

La réalisation de nos investissements, ainsi que le recours à l'emprunt vont dépendre de notre capacité à dégager un autofinancement suffisant en fonctionnement.

### **✚ Un fonctionnement contraint par des éléments exogènes et un niveau d'investissement élevé**

Dans un mandat comme celui de 2020 à 2026, c'est donc l'investissement qui va imposer le niveau de la section de fonctionnement. Et cela d'autant plus que la mise en œuvre de la PPI peut être, elle aussi, très fortement impactée par la hausse des matières premières qui peut contraindre la Ville à diminuer son niveau d'investissement.

Cependant, l'épargne brute que la collectivité est en capacité de dégager ne dépend pas uniquement du niveau d'activité que l'on souhaite fixer, mais également de éléments exogènes. Malheureusement, en 2023, ces éléments sont particulièrement saillants. La collectivité fait en effet face à une très forte hausse de l'inflation qui frappe autant ses achats que ses contrats

de prestations de service. A cette inflation s'ajoute également un contexte géopolitique qui provoque des tensions plus que notables sur le coût des fluides et des matières premières. Ainsi, la collectivité voit son épargne brute largement entamée par ce contexte économique.

Les hypothèses macroéconomiques pour 2023 sont les suivantes :

- **Croissance 2023 : +0.6%**
- **Inflation 2023** : entre 4.2% et 6.9%. Les derniers chiffres de l'OCDE font état d'une inflation autour de **5.7%** pour la France mais avec des variations concernant certaines dépenses comme les fluides et l'alimentation.
- **Charges de personnel** : + 3,8 % en 2023
- **Taux d'intérêts** : **taux supérieurs à 3.5%**
- **Autres dépenses** : **Inflation -0.5%** pour répondre aux objectifs du pacte de confiance
- **Recettes fiscales** : **+5.7% à + 7%** pour les bases de taxes foncières
- **Dotations et participations de l'Etat** : stabilité des dotations
- **Produits de service** : **+2.9%**
- **Investissements** : Possibilité de bénéficier du fonds vert. Les conditions d'attribution n'étant pas encore déterminées, il est impossible de prévoir une quelconque dotation

Au regard des éléments macro-économiques énumérés dans ce rapport, des priorités de politiques publiques et du niveau des investissements, les évolutions des recettes et dépenses de fonctionnement doivent respecter les tendances suivantes<sup>10</sup> :

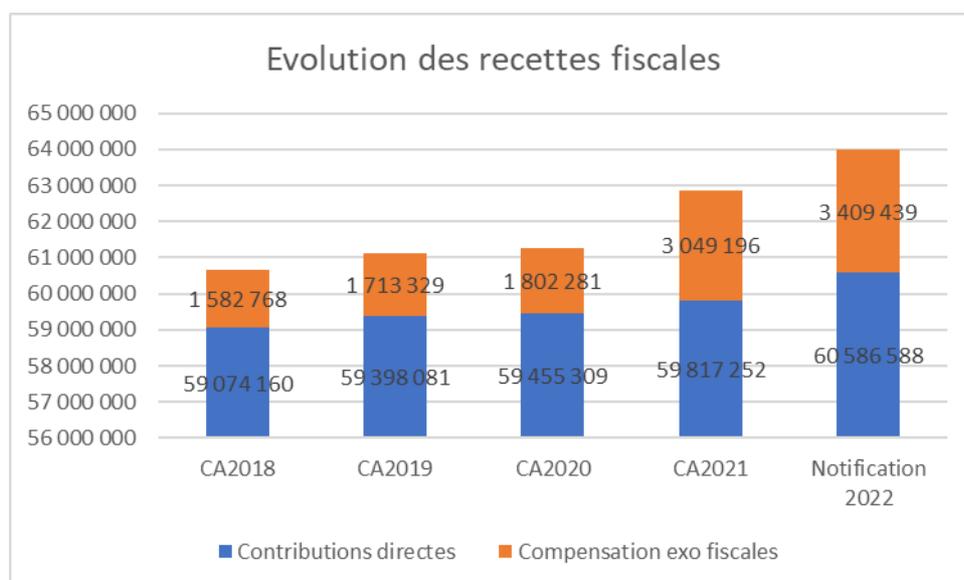
### ❖ Recettes de fonctionnement

Les recettes doivent toujours être appréciées de manière prudente.

#### - **Contributions directes**

Les recettes fiscales représentent la majorité des recettes de la Ville ( plus de 70%).

Pour apprécier leur évolution, il convient de tenir compte également des compensations perçues et comptabilisées en dotations de l'Etat et mises en place pour compenser les différentes réformes fiscales.



<sup>10</sup> Les projections présentées dans ce rapport sont réalisées en fonction des informations connues à ce jour.

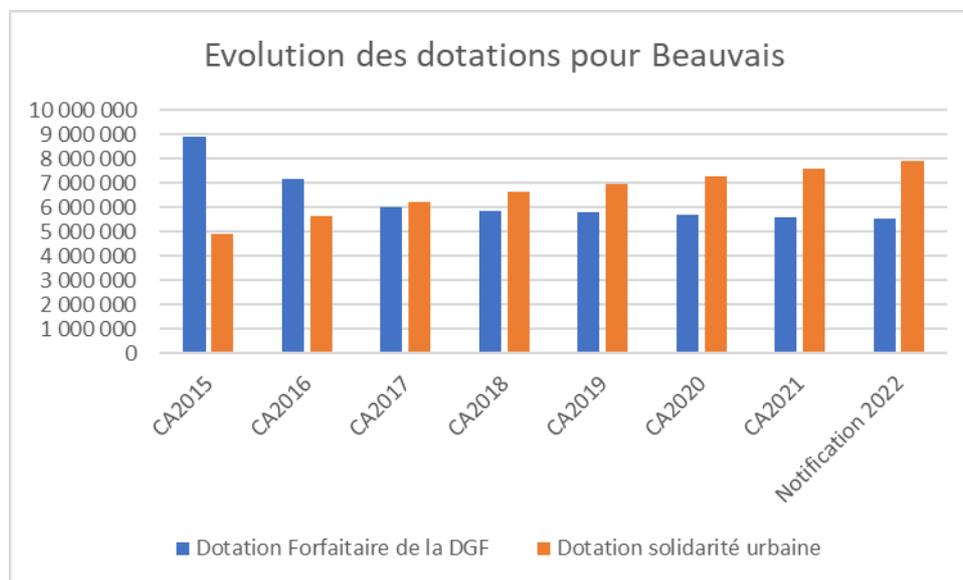
On constate ainsi que les recettes progressent de manière continue depuis 2018, avec une augmentation beaucoup plus forte depuis 2021 qui illustre le retour de l'inflation et l'impact sur les bases fiscales (en effet, les taux d'imposition n'ayant pas augmenté depuis 13 ans, seul l'effet bases joue dans cette évolution). La part des dotations de compensation est elle aussi en forte augmentation.

2023 ne devrait pas infléchir cette tendance. Les produits fiscaux, à savoir les contributions directes ainsi que les reversements de fiscalité (Dotation de Solidarité Communautaire, FPIC...) devraient donc augmenter globalement de 5% par rapport au BP 2022.

### Fiscalité (comptes 73) : + 5%

#### - Dotations et participations de l'Etat

Depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais voit sa dotation forfaitaire largement diminuer au profit d'une hausse de la DSU.



La suppression de l'écrêtement en 2023 devrait permettre à la ville de conserver le même niveau de dotation forfaitaire qu'en 2022. La dotation nationale de péréquation (DNP) devrait également être stable par rapport à 2022. En revanche, la DSU va progresser de manière identique à 2022

Ainsi, il est possible d'envisager pour 2023, un niveau de dotations et participations de l'Etat quasi identique ou en très légère hausse par rapport au budget précédent.

### **Dotations et participations de l'Etat (comptes 74) : stagnation**

#### **- Produits de service**

Avec la fin de la crise sanitaire, la Ville peut espérer un accroissement des recettes de ses activités de service public. Le niveau devrait pouvoir renouer avec celui d'avant la crise, à savoir aux alentours de 5 M€.

Néanmoins, il convient de préciser que malgré la forte inflation que connaît la collectivité depuis 2 ans, les tarifs n'ont pas évolué de manière corrélée. Par ailleurs, d'une manière générale, les dépenses des collectivités sont impactées plus fortement que les ménages par l'évolution des prix. Cela tient principalement à la structure et à la particularité de leurs dépenses (contrats dépendants d'indice d'actualisation parfois peu maîtrisables, importance des bâtiments publics à chauffer et éclairer...). Ainsi, sur le 1er semestre 2022, le panier du maire a évolué de 4.8% sur 4 trimestres glissants (moyenne des quatre derniers trimestres rapportés aux quatre trimestres précédents) alors que l'IPCH ne progressait que de 3.4% sur la même période.

### **Produits de services : + 5%**

- **Les autres recettes**

Les autres recettes doivent également être optimisées afin de consolider les recettes de fonctionnement. Parmi ces recettes, **une attention particulière doit être portée sur les revenus des immeubles, les redevances versées par les partenaires extérieurs** et les remboursements sur rémunérations du personnel.

Globalement les recettes de fonctionnement devraient augmenter de 4%, soit de plus de 3M€.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 4%**

Sachant que les taux de fiscalité demeurent inchangés, que l'évolution des dotations est exogène à la collectivité, et que les produits des services ne représentent qu'à peine 6% des recettes de fonctionnement, l'enjeu va essentiellement se situer au niveau des dépenses de fonctionnement. Et cet enjeu est d'autant plus important que la Ville de Beauvais est éligible au pacte de confiance. De ce fait, les dépenses réelles de fonctionnement devront augmenter de 0.5% de moins que l'inflation.

❖ **Dépenses de fonctionnement**

L'évolution des dépenses de fonctionnement va être très fortement impactée par l'inflation prévue sur 2023.

- **Les dépenses du chapitre 011**

Ces dépenses sont celles qui sont le plus impactées par l'inflation et la situation géopolitique. L'évolution de certaines de ces charges peut être difficile à contenir, ce qui va imposer de faire des choix sur d'autres dépenses.

Selon l'OFCE, les fluides ont progressé de 59% en 2022 et subiront encore une hausse de 10% en 2023. En cumulé, c'est donc une hausse de 75% par rapport au BP 2022 à laquelle la Ville va être confrontée. Cette hausse prévisionnelle est conforme aux estimations des services de la collectivité. Elle peut être atténuée par les mesures d'économies d'énergie que la collectivité a mis en œuvre ces dernières années (équipement en LED, réduction de 30% de l'intensité lumineuse dans les rues de la Ville une partie de la nuit...). De ce fait, il peut être envisagé une hausse contenue des dépenses de fluides à 75% du BP 2022, voire un pourcentage quelque peu moins élevé si on tient compte d'une baisse de 10% de la consommation du fait de la mise en place du plan de sobriété. Le contexte incite cependant à la prudence.

### **Dépenses de fluides : +75% / BP 2022**

L'alimentation est le 2<sup>ème</sup> poste fortement impacté par la hausse des matières premières. Le programme de réduction des déchets nous permet d'espérer contenir cette hausse.

### **Alimentation : +3% / BP 2022**

Les autres charges du chapitre 011 (dépenses hors fluides et alimentation) ont souvent tendance à évoluer à la hausse. Dans le contexte économique actuel soumis à une inflation record, il devient essentiel de contenir leur progression.

Ainsi, l'évolution des dépenses du chapitre 011 autres que les fluides et l'alimentation devra être cantonnée à +1.5%.

### **Chapitre 011 hors alimentation et fluides : +1.5%**

### **Chapitre 011 dans sa globalité : + 13 % / BP 2022**

#### **- Charges de personnel**

Sur 2023, la collectivité va supporter le poids d'une année entière des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat (revalorisation du point d'indice et des salaires des catégories C...). Ces revalorisations de salaires devraient se traduire par une hausse des charges de personnel de l'ordre de 3.8% en 2023.

Pour la Ville de Beauvais, s'ajoutent également la mise en place de tickets restaurant et les mouvements d'effectifs (remplacements, créations de postes), ce qui impacte l'évolution de la masse salariale.

### **Charges de personnel (chapitre 012) : +5.5%**

Les redevances, contributions obligatoires, subventions versées aux budgets annexes et partenaires privés doivent afficher une légère baisse par rapport au BP 2022 du fait de la fin des versements au budget annexe Agel essentiellement. Il peut être envisagé une baisse de l'ordre de 9% ; l'aide financière au CCAS ayant par ailleurs vocation à augmenter.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : -9%**

#### **- Les charges financières**

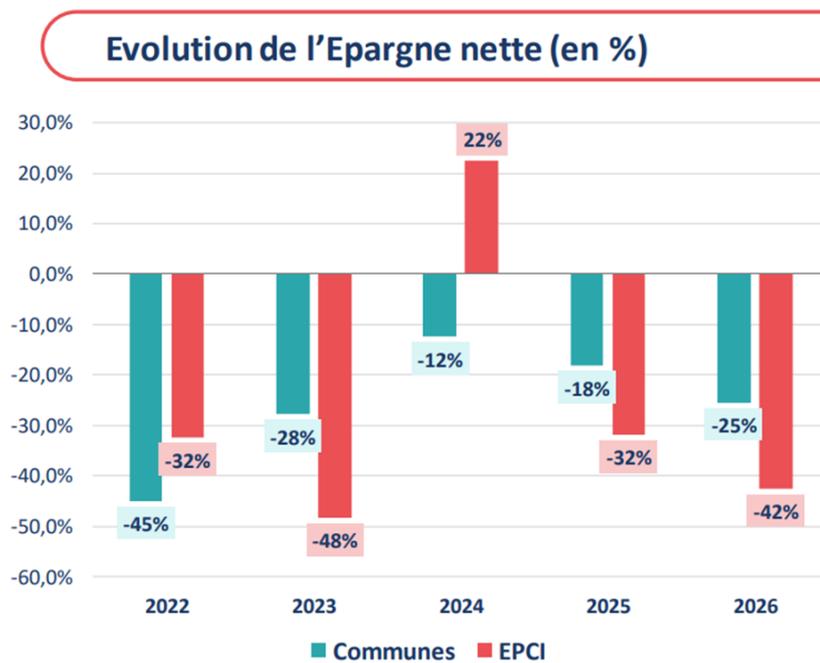
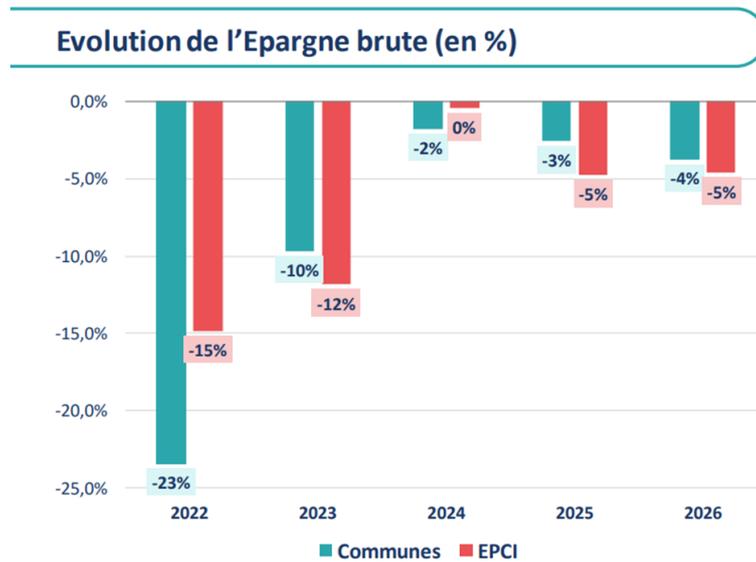
Les charges financières vont connaître une hausse importante. En effet, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, les taux d'intérêt ont été relevés. Sachant que 79% de la dette est à taux fixe, la collectivité devrait contenir l'augmentation des intérêts sur sa dette déjà existante (le coût de l'augmentation des taux d'intérêt pour les emprunts déjà contractés est évalué pour 2023 à 133 k€). Tel ne sera pas le cas pour les nouveaux emprunts souscrits en 2023. A l'heure actuelle, l'incertitude ambiante pousse les établissements bancaires à refuser les prêts à taux fixes. De ce fait, le financement que la collectivité devra rechercher sur le marché bancaire va entraîner un coût supérieur aux années précédentes, tant au niveau des taux que des instruments de couverture qu'il conviendra de contracter pour limiter le risque d'évolution des cours de banque.

Les bons résultats dégagés depuis plusieurs années par la collectivité ont permis de consolider la trésorerie actuelle, ce qui permettra de ne lancer les consultations bancaires qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et d'économiser 3 mois d'intérêts.

Cette contrainte financière supplémentaire tend à inciter à limiter le recours à l'emprunt et à rechercher à maximiser l'autofinancement.

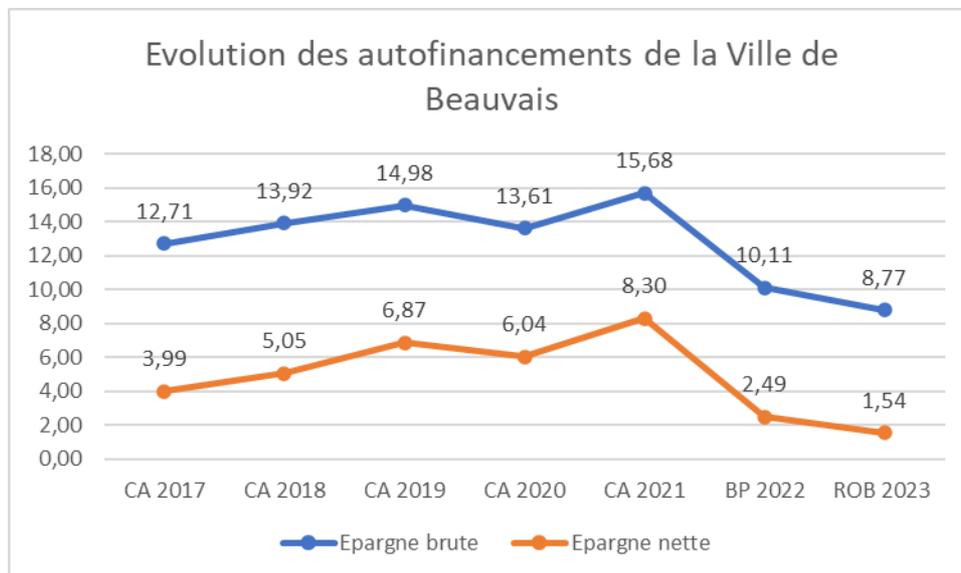
#### **❖ Les capacités d'autofinancement**

D'une manière générale, Finance Active prédit une dégradation des épargnes brutes et nettes des collectivités territoriales dans les années à venir.



Source : Finance Active

**A ce stade de la préparation budgétaire**, l'épargne brute de la collectivité s'établit à 8.77 M€, ce qui permet de financer le remboursement en capital de l'emprunt et de dégager un autofinancement net de 1.54 M€.



Les niveaux de ces autofinancements sont inférieurs à la trajectoire élaborée lors du PPI, ce qui doit amener la collectivité à rechercher des économies et des ressources supplémentaires.

#### **Une section d'investissement en très forte hausse**

La section d'investissement en 2023 va être la traduction financière de la PPI.

#### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées des postes suivants :

##### - **Les subventions d'investissement**

Sur le plan général, les subventions d'investissement ne vont pas être diminuées.

Pour la Ville de Beauvais, l'inscription de ces recettes dépend des dépenses d'équipement qui seront planifiées en 2023. Globalement, sur la période 2017-2021, selon les comptes administratifs, le taux de subventionnement des investissements s'est élevé en moyenne annuelle à 18%. Il sera supérieur en 2023.

## Subventions d'investissement : 10 M€ pour 2023 au regard des subventions déjà notifiées

Cette recette est primordiale pour le financement des investissements de la collectivité et contribue à la baisse du recours à l'emprunt. L'optimisation des financements extérieurs que la collectivité peut recevoir nécessite un suivi précis et régulier non seulement des dispositifs existants mais également de leurs encaissements.

Parmi les recettes d'investissement attendues sur 2023, on note :

- Les subventions de l'Etat et du Département pour la mise en conformité du QUADRILATERE
- Les subventions dans le cadre du NPNRU (aménagement de rues...)
- La DPV pour la construction d'un équipement d'accueil pour les activités festives et associatives
- La DSIL pour la restructuration de la piscine Bellier (80% de financement)...

Par ailleurs, parmi les projets inscrits à la PPI, certains pourront être éligibles au fonds vert. Cependant, ne connaissant pas encore les conditions d'attribution, il n'est pour l'instant pas prévu d'inscrire cette recette au BP 2023.

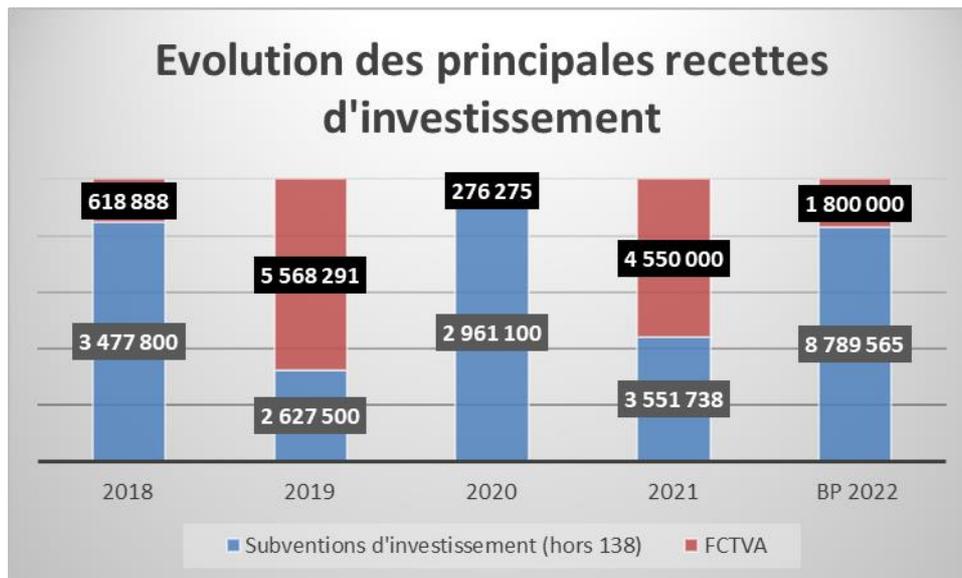
### - **Le FCTVA et autres dotations**

L'autre recette d'investissement importante est le FCTVA. Pour rappel, la collectivité peut récupérer une partie de la TVA qui a grevé ses dépenses d'équipement au taux de 16.404%. L'ensemble des investissements n'est pas toujours éligible au FCTVA. Ainsi, toutes les dépenses relatives à l'aménagement de terrains, aux participations et fonds de concours... doivent être exclues de l'assiette de calcul du FCTVA.

En moyenne, sur les 5 derniers comptes administratifs (2017-2021), le FCTVA a été récupéré sur environ 70% des investissements.

Il est à noter que le FCTVA est désormais automatisé et perçu l'année de la réalisation des dépenses. Le décalage d'un ou deux ans entre les décaissements des investissements et la récupération de la TVA n'existe plus en 2023. De ce fait, la recette de TVA devrait être plus linéaire sur les années à venir.

### FCTVA = 16.404% de 70% des investissements



Ces deux catégories de recettes représentent 80% des recettes totales d'investissement.

#### - **Les autres recettes**

Elles sont composées de la taxe d'aménagement, des amendes de police.... Elles représentent à peu près 20% de la section d'investissement.

C'est donc l'ensemble des recettes d'investissement qui doit financer 1/3 des investissements.

#### ❖ **Les dépenses d'équipement**

Pour rappel, la PPI votée en 2021 prévoit les dépenses suivantes d'équipement :

OBJECTIFS	PROGRAMMES	ACTIONS	CODE PPI	PROJETS	2023	
					Prévisions	DEPENSES TOTALES
PRENDRE SOIN DE LA NATURE	Faire de Beauvais une ville jardin	Développer des aires de pleine nature	1.1.1.6	Requalification des jardins familiaux	120 000 €	813 756 €
			1.1.1.8	Embellissement et rénovation des espaces verts	670 000 €	3 828 398 €
			1.1.1.9	Réaménagement du parc de la grenouillère à Saint Lucien	1 962 488 €	2 000 000 €
		1.1.1.10	Acquisition du site de la pouponnière	0 €	1 413 479 €	
		1.1.1.11	Aménagement du parc avenue Jean Moulin à Argentine	630 213 €	1 168 394 €	
		1.1.1.12	Réalisation d'une coulée verte au cœur du quartier Argentine	360 000 €	970 402 €	
	Aménager et animer les trames vertes	1.1.2.2	Embellissement de la ville avec un mobilier urbain approprié	30 000 €	247 960 €	
		1.1.2.6	Réalisation de la liaison en site propre de la Trans'Oise Intra Beauvais	252 000 €	500 000 €	
		1.1.4.1	Aménagement de la confluence Thérain-Avelon sous la tour Boileau	170 488 €	500 000 €	
		1.1.4.2	Achèvement du réaménagement des berges du Thérain: pont St Jean	0 €	900 000 €	
		1.1.4.3	Mise en place d'un plan de gestion des marais (St Just et Moulin de la Chapelle)	0 €	18 000 €	
		1.1.4.4	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	100 306 €	705 600 €	
	Promouvoir l'eau dans la ville	1.1.4.5	Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales	320 750 €	1 500 000 €	
		1.1.4.7	Achèvement du réaménagement des berges du Thérain: boulevard Loisel	0 €	900 000 €	
		1.1.4.8	Mise en place des points d'eau publics	35 000 €	48 000 €	
		1.3.1.1	Rénovation de l'écoparc	150 000 €	306 784 €	
		1.3.1.4	Installation de poubelles de tri sélectif sur l'espace public	25 000 €	325 000 €	
		1.4.1.1	Réalisation d'un second réseau de chaleur	104 270 €	200 000 €	
Eduquer à un environnement naturel	Encourager les initiatives et les comportements durables	1.4.1.2	Garantir un modèle de chauffage équilibré pour les bâtiments municipaux	1 400 000 €	4 000 000 €	
		1.4.1.3	Entrettenir les installations de chauffage	200 000 €	1 065 000 €	
		1.4.1.4	Rénovation du centre technique municipal (bâtiment G)	1 000 000 €	4 000 000 €	
	Favoriser une ville durable	Encourager le bas carbone	1.4.1.5	Programme de performance énergétique des bâtiments municipaux	265 000 €	1 329 201 €
			1.4.2.2	Aménagement durable des cimetières beauvaisiens	255 000 €	1 404 392 €
					7 921 215 €	28 124 362 €
<b>TOTAL OBJECTIF 1 PRENDRE SOIN DE LA NATURE</b>						
PRENDRE SOIN DE L'HOMME	Encourager la bienveillance et la citoyenneté	Promouvoir une politique inclusive des personnes en	2.1.3.1	Amélioration de l'accessibilité des équipements et espaces publics	333 000 €	1 709 055 €
			2.1.4.3	Fusion des ALSH Jean Zay et Régnier	1 000 000 €	1 500 000 €
			2.1.4.4	Reconstruction ALSH la ribambelle (phase 2)	0 €	1 558 200 €
		Développer les services à la famille	2.1.4.5	Modernisation du mobilier des établissements de l'enfance	200 000 €	1 341 588 €
			2.1.4.6	Restructuration du Site scolaire Bois Brûlet (restaurant + ALSH)	100 000 €	1 460 000 €
			2.1.4.8	Équipement des écoles de matériel informatique adapté	95 000 €	656 468 €
	Favoriser l'accès à l'emploi	Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes Encourager la création d'emplois	2.2.8	Recueil d'un census pour les Beauvaisiens	0 €	39 084 €
			2.2.9	Extension du site AGCO - requalification de l'axe Kennedy-Corot	0 €	1 632 306 €
			2.3.1.1	Construction d'une salle des fêtes - Elispace	137 932 €	2 674 300 €
	Favoriser l'épanouissement et le bien-être	Rénover les équipements de proximité	2.3.1.2	Restructuration complète de la piscine Aldebert Bellier	4 000 000 €	12 000 000 €
			2.3.1.5	Amélioration des complexes de tennis (Dassault et Kennedy)	800 000 €	800 000 €
			2.3.1.7	Rénovation de la salle d'armes JB Wiart (JO 2024)	50 000 €	298 027 €
			2.3.1.11	Rénovation des salles de quartiers	0 €	513 000 €
			2.3.1.12	Démolition et reconstruction du gymnase Morvan	680 000 €	6 820 465 €
			2.3.1.13	Rénovation du gymnase Jean Moulin sur le quartier Argentine	1 817 220 €	2 146 560 €
			2.3.1.14	Construction d'un local associatif parc de la Grenouillère	203 040 €	336 000 €
			2.3.1.15	Construction du nouveau groupe scolaire Argentine (ex-Morvan)	1 406 164 €	11 384 296 €
			2.3.1.16	Démolition de l'école Rostand à Argentine	0 €	283 500 €
			2.3.1.17	Démolition des écoles Daudet-Perrault à Argentine	0 €	625 860 €
			2.3.1.18	Construction d'une salle des fêtes et d'un local associatif à Argentine	2 093 000 €	2 990 000 €
			2.3.1.19	Rénovation du local municipal à Bellevue pour Ricochets	0 €	272 281 €
		2.3.1.20	Création d'un terrain synthétique	0 €	1 000 000 €	
		Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	2.3.2.1	Construction de la nouvelle cantine Europe + démolition de l'actuelle	12 300 €	1 813 866 €
			2.3.2.2	Réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère à St Lucien	1 285 632 €	11 844 320 €
			2.3.2.3	Reconstruction de la crèche pouponnière à Argentine	150 524 €	1 003 493 €
			2.3.2.4	Démolition de la crèche Pierre Jacoby à Argentine	0 €	1 716 604 €
			2.3.2.7	Création d'une crèche en centre ville	0 €	1 000 000 €
	2.3.2.7		Démolition de bâtiments dégradés	80 000 €	371 600 €	
	Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	2.3.3.2	Rénovation du pôle jeunesse en cœur de ville (blog6/bâtiment)	200 000 €	830 000 €	
		2.3.3.4	Renouvellement de matériel des équipements sportifs de la ville	116 000 €	701 899 €	
2.4.1.2		Réorganisation de la DPS - Création d'antennes de quartier de la PM	100 000 €	1 000 000 €		
2.4.1.3		Mise en place d'un programme de vidéosurveillance	150 000 €	1 015 997 €		
2.4.1.5		Modernisation du réseau d'éclairage public	500 000 €	2 089 790 €		
2.4.1.6		Renouvellement et mise en sécurité des aires de jeux	90 000 €	550 000 €		
Protéger les habitants	Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	2.4.1.14	Sécurisation des écoles et des crèches	121 038 €	550 000 €	
				15 749 490 €	74 675 490 €	
<b>TOTAL OBJECTIF 2 PRENDRE SOIN DE L'HOMME</b>						
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Embellir la ville et promouvoir de nouvelles mobilités	Aménager l'espace urbain	3.1.1.1	Etude du réaménagement de la place de France sur le quartier Argentine	0 €	31 200 €
			3.1.1.5	Préfiguration du PEM	5 576 €	1 000 000 €
			3.1.1.6	Programme d'entretien et de conservation des parkings	200 000 €	1 000 000 €
			3.1.1.8	Programme de modernisation des voiries (dont entassement)	1 000 000 €	7 512 030 €
			3.1.1.9	Programme d'entretien et de modernisation des ouvrages d'art	210 000 €	1 321 132 €
			3.1.1.11	Rénovation des rues et places du quartier Argentine	3 872 860 €	12 949 147 €
		Mettre en valeur l'espace public	3.1.1.12	Rénovation des rues et places du quartier Argentine	3 614 884 €	7 038 181 €
			3.1.1.13	Les jardins d'Agel : paiement rétrocession VRD SA HLM Beauvaisis	0 €	488 069 €
			3.1.1.14	NPRU accompagnement bailleurs et aménagement de liaison	96 000 €	444 000 €
			3.1.1.15	NPRU Ingénierie	20 000 €	108 000 €
			3.1.1.16	Extension et renforcement du réseau électrique (participation EDF)	100 000 €	500 000 €
			3.1.2.1	Requalification des espaces publics en cœur de ville	800 000 €	3 951 406 €
	Promouvoir une politique vélo ambitieuse	3.1.2.2	Embellissement des espaces de voiries	250 000 €	1 346 876 €	
		3.1.2.3	Acquisition du relais de téléphonie mobile Voisinlieu	300 000 €	270 000 €	
		3.1.3.2	Programme de déploiement des pistes cyclables	250 000 €	1 513 500 €	
		3.1.3.2	Développement du parc de stationnement vélo: 500 places abris sécurisés	30 000 €	200 000 €	
		3.1.4.1	Etude de mise en sécurité des talus (cavée aux pierres, Camby)	0 €	80 000 €	
		3.1.4.3	Travaux d'amélioration ou de mise en conformité défense incendie	30 000 €	141 236 €	
	Partager l'espace public	3.1.4.4	Interventions ponctuelles sur espaces publics - démocratie participative	48 000 €	211 193 €	
		3.1.4.5	Appuiement des usages en centre-ville (fours, trottoirs, circulation...)	2 000 000 €	2 000 000 €	
		3.1.4.9	Amélioration des parcours (signalétique, marchabilité)	37 500 €	300 000 €	
		3.2.1.1	Rénovation des bâtiments d'accueils de loisirs	118 000 €	480 000 €	
		3.2.1.2	Modernisation d'Elispace (subvention d'équilibre investissement)	400 000 €	1 800 600 €	
		3.2.1.3	Rénovation des écoles	300 000 €	2 444 000 €	
	Entretenir durablement le patrimoine communal	3.2.1.4	Rénovation des gymnases municipaux	300 000 €	1 456 526 €	
		3.2.1.5	Plan de rénovation des stades	200 000 €	1 402 248 €	
		3.2.1.6	Entretien et modernisation des bâtiments culturels	20 000 €	150 000 €	
		3.2.1.7	Préfiguration à la création d'un terrain synthétique à St Martin le Neud	20 000 €	190 000 €	
		3.2.1.10	Rénovation du chenil municipal: veiller au bien-être animal	0 €	435 000 €	
		3.2.1.11	Poursuite de la rénovation du pôle santé Clemenceau	152 412 €	375 800 €	
	Assurer un développement harmonieux de la Ville	3.2.1.12	Rénovation des crèches municipales	25 000 €	125 000 €	
		3.2.1.15	Rénovation des restaurants municipaux	0 €	12 324 €	
		3.2.2.1	Lancement d'un programme pluri-annual de restauration des églises	300 000 €	1 000 000 €	
		3.2.2.2	Restauration du mur d'enceinte de l'abbaye saint lucien-vestiges	0 €	132 000 €	
		3.2.2.3	Renforcement de la sécurisation du patrimoine historique existant	20 000 €	260 783 €	
		3.3.1.1	Acquisition de l'ancienne maison d'arrêt et préfiguration du PIIC	100 000 €	600 000 €	
Promouvoir les équipements rayonnants	3.3.1.2	Acquisitions foncières	800 000 €	3 640 000 €		
	3.3.1.3	Acquisitions foncières auprès des bailleurs	109 086 €	795 431 €		
	3.3.2.1	Modernisation et embellissement du plan d'eau du Canada	125 000 €	891 550 €		
	3.4.1.3	Création d'une maison du projet cœur de ville avec un office de	225 000 €	250 000 €		
	3.4.1.4	Dynamisation des fêtes de noel	25 000 €	301 584 €		
	3.5.1.1	Réhabilitation du quadrilatère	2 000 000 €	10 500 000 €		
Créer et soutenir les manifestations et les événements fédérateurs	3.5.1.3	Soutien au projet de modernisation et d'extension de l'ASCA	95 000 €	300 000 €		
	3.5.1.4	Accompagnement au développement et à l'extension de la Batoude	171 000 €	200 000 €		
	3.5.1.5	Aménagement des entrées de ville (lettres géantes)	0 €	92 356 €		
	3.5.2.1	Obtention du label pavillon bleu	0 €	80 000 €		
	3.5.3.1	Appareillage à des objets connectés (smart city)	200 000 €	290 000 €		
	3.5.3.2	Développement de la fibre optique	80 000 €	754 966 €		
<b>TOTAL OBJECTIF 3 PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE</b>					16 460 126 €	70 769 327 €
PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	Développer une politique de prévention	4.1.1.3	Aménagement de postes au handicap	2 500 €	15 000 €
			4.1.1.4	Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents	30 000 €	176 900 €
			4.1.2.1	Acquisition de matériel pour les ST	300 000 €	2 052 211 €
		Garantir la sécurité pour tous	4.1.2.2	Aménagement des espaces extérieurs des ST	190 000 €	400 000 €
			4.1.2.4	Équipement des équipes du chantier d'insertion	5 000 €	27 961 €
			4.1.2.5	Dotation de moyens matériels adaptés à l'organisation de	80 000 €	540 000 €
	Contribuer à la préservation de l'environnement	Renouveler le parc de véhicules et de logements de fonctions	4.1.2.7	Programme de sécurité incendie des bâtiments (SSI)	32 000 €	367 500 €
			4.2.1.1	Acquisition de véhicules motorisés adaptés et gérer la flotte	800 000 €	4 770 811 €
			4.2.1.2	Acquisition de vélos pour le personnel	0 €	12 448 €
		Aménager les espaces de travail	4.2.1.3	Mise à niveau des logements de fonction des agents	160 000 €	852 323 €
			4.3.1.1	Acquisition de mobilier pour la QVT	85 000 €	508 700 €
			4.3.1.2	Renouvellement des mobiliers de vestiaires	35 000 €	172 148 €
	Améliorer la qualité de vie au travail	Développer les nouvelles technologies	4.3.1.3	Réaménagement des espaces de travail	400 000 €	1 938 636 €
			4.3.1.5	Création de la maison du personnel	0 €	359 436 €
			4.3.1.6	Aménagement des locaux Ferdinand Buisson pour les archives	0 €	7 820 €
		4.4.1.1	Équipement des services de logiciels adaptés aux besoins	155 000 €	1 165 604 €	
		4.4.1.2	Équipement des services de matériel informatique sur mesure	340 000 €	2 041 296 €	
		4.4.1.2		2 614 500 €	15 408 794 €	
<b>TOTAL OBJECTIF 4 PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE</b>						
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>					42 745 339 €	188 977 599 €

Le niveau pour 2023 a été fixé à 42.75 M€. Le report de certains projets de 2022 sur 2023 porte ce montant à 44.85 M€.

OBJECTIFS	PROGRAMMES	ACTIONS	PROJETS	Prévisions 2023		
PRENDRE SOIN DE LA NATURE	Faire de Beauvais une ville jardin	Développer des aires de pleine nature	Requalification des jardins familiaux	130 000 €		
			Embellissement et rénovation des espaces	670 000 €		
			Reaménagement du parc de la prairie	1 000 000 €		
			Acquisition du site de la pouponnière	0 €		
		Aménager et animer les trames vertes	Aménagement du parc avenue Jean Moulin	330 000 €		
			Réalisation d'une coulée verte au cœur du quartier Argenteuil	300 000 €		
			Embellissement de la ville avec un mobilier urbain	30 000 €		
			Installation et entretien des arbres de la Trinité-Côte intra Beauvais	200 000 €		
		Promouvoir l'eau dans la ville	Accueil sous la tour Beffroi	770 000 €		
			Achèvement du réaménagement des berges du Thérain - Pont St Jean	220 000 €		
Eduquer à un environnement naturel	Encourager les initiatives et les comportements durables	Mise en place d'un plan gestion des marais (de Just et Moulin de la Cote)	0 €			
		Amélioration de la gestion des eaux pluviales	100 000 €			
Favoriser une ville durable	Encourager le bas carbone	Rénouveau des réseaux d'eau chaude	320 700 €			
		Achèvement du réaménagement des berges du Thérain - Boulevard Louis	0 €			
		Mise en place des points d'eau publics	30 000 €			
		Rénovation de l'écoparc	100 000 €			
PRENDRE SOIN DE L'HOMME	Favoriser l'épanouissement et le bien-être	Encourager la bienveillance et la citoyenneté	Installation de poubelles de tri sélectif sur l'espace public	30 000 €		
			Réalisation d'un second réseau de chauffage	100 000 €		
		Favoriser l'accès à l'emploi	Encourager la création d'emplois	Garantir un mode de chauffage équilibré pour les bâtiments municipaux	1 000 000 €	
				Entretien des installations de chauffage	200 000 €	
		Rénover les équipements de proximité	Rénovation du centre technique municipal (bâtiment G)	2 300 747 €		
			Programme de performance énergétique des bâtiments municipaux	300 000 €		
			Aménagement durable des cimetières Beauvaisiens	200 000 €		
			Amélioration de l'accessibilité des équipements et espaces publics	70 000 000 €		
			Extension des ateliers 200 et 1000	0 €		
			Reconstruction ALSH la Flambeille (phase 2)	0 €		
Modernisation du mobilier des établissements	300 000 €					
Restructuration du site scolaire Bois Brûlé	100 000 €					
Équipement des écoles de matériel informatique	60 000 €					
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Aménager l'espace urbain	Étudier le réaménagement de la place de France sur le quartier Argenteuil	Accueil d'un campus connecté du	0 €		
			Extension du site AGCO : requalification de l'ancien Eco-Parc	0 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Construction d'une salle des fêtes - Elzévir	137 000 €		
			Extension complète de la piscine Albert Bailly	4 000 000 €		
			Rénovation de la salle d'armes de Vivart (AO 2024)	0 €		
			Rénovation des salles de quartiers	20 000 €		
		Partager l'espace public	Remise à jour et reconstruction du gymnase Maximal	600 000 €		
			Rénovation du gymnase Jean Moulin sur le quartier Argenteuil	1 800 000 €		
		Promouvoir une politique vélo ambitieuse	Construction d'un local associatif Parc de la Grenouillère	0 €		
			Construction du nouveau groupe scolaire Germain les Argenteuil	1 400 000 €		
Partager l'espace public	Démotion de l'école Rossard à Argenteuil	0 €				
	Démotion des écoles Daudet-Perrault à Argenteuil	0 €				
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Entretien durablement le patrimoine communal	Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	Construction d'une salle des fêtes et d'un local associatif à Argenteuil	2 000 000 €		
			Rénovation du local municipal à Bellevue Beau-Richard	0 €		
		Partager l'espace public	Construction de la nouvelle piscine Eco-citoyenne à St-Jean	12 000 000 €		
			Reconstruction du groupe scolaire Europe - Grenouillère à St-Jean	1 000 000 €		
		Partager l'espace public	Rénovation de la crèche pouponnière à Argenteuil	100 000 €		
			Démotion de bâtiments dégradés	600 000 €		
		Partager l'espace public	Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	Rénovation du pôle jeunesse en cœur de ville (Argenteuil)	300 000 €	
			Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	Rénouveau des réseaux de chauffage	1 000 000 €	
		PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Renouvellement de matériel des équipements sportifs de la Ville	10 000 €
					Organisation de la 6ème édition du festival de la PMA	100 000 €
Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
	Modernisation de la voirie d'entretien			100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la Ville	Aménager l'espace urbain	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Mettre en valeur l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
		Partager l'espace public	Modernisation de la voirie d'entretien	100 000 €		
			Modern			

Dans l'attente des derniers arbitrages (temporalité, faisabilité, ajustements techniques ou financiers des différentes opérations), le montant de la PPI est retenu comme un plafond.

### **Dépenses d'équipement = montant de la PPI = 44.85 M€ maximum**

#### **❖ L'emprunt**

Le niveau d'emprunt dépendra de la capacité de la collectivité à optimiser l'autofinancement ainsi que les recettes d'investissement. Toute diminution de l'un ou de l'autre entraînera une augmentation du montant à emprunter.

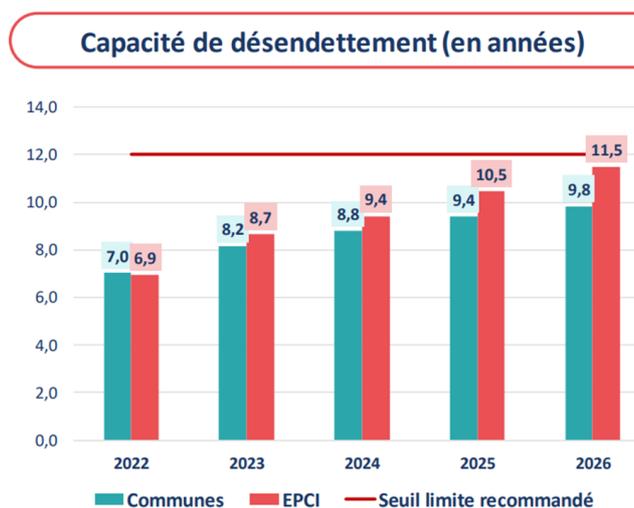
Or nous entrons actuellement dans une période de fortes tensions sur le marché monétaire. Comme indiqué dans les paragraphes précédents, les taux d'intérêts sont actuellement plus importants, et les établissements bancaires refusent les prêts à taux fixe.

Le retour des taux variables n'est peut-être pas si négatif pour la collectivité. En effet, aujourd'hui ces taux sont plus favorables que les taux fixes, et les prévisions indiquant un retour à des taux plus bas en 2024, il est peut être plus intéressant de partir sur un emprunt à taux variable tout en contractant des instruments financiers comme des CAP (ou FLOOR) permettant de se couvrir contre une hausse des taux d'intérêt (ou de bénéficier d'une baisse) au-delà d'un niveau prédéterminé, ou des SWAP permettant d'échanger un taux variable contre un taux fixe. Bien entendu l'ensemble de ces contrats nécessite le paiement immédiat d'une prime.

A titre d'exemple, un emprunt de 20 M€ sur 15 ans au taux variable Euribor 3 mois engendrerait le paiement de 757 K€ de charges financières et 1.345 M€ d'amortissement de capital la 1<sup>ère</sup> année.

La capacité de désendettement de la collectivité passerait alors de 4.31 années à 5.28 ans (dans l'hypothèse d'un autofinancement de 15 M€). Pour rappel, le seuil de vigilance est fixé à 10 ans et le seuil critique à 12 ans.

Finance Active prévoit une dégradation de la capacité de désendettement des collectivités sur les années à venir. Ainsi la capacité de désendettement des communes passerait de 7 ans en 2022 (contre une prévision pour Beauvais de 4.31 ans en 2022) à 9.8 ans en 2026.

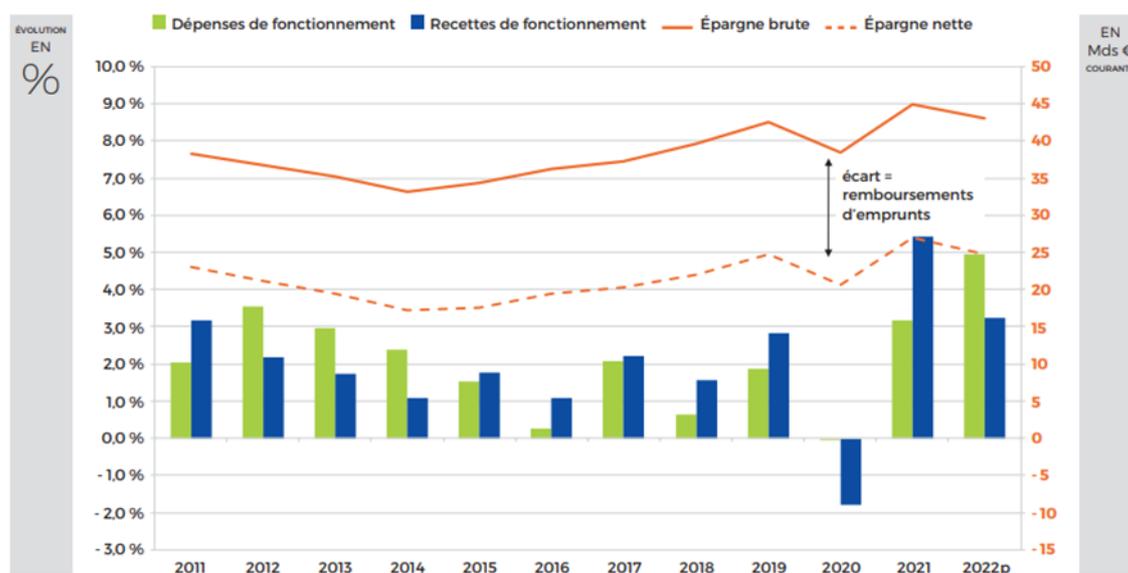


En 2023, la capacité de désendettement de la collectivité resterait bien moins importante que celle des collectivités de sa catégorie.

## IV- L'évolution prévisionnelle de la situation financière selon les hypothèses retenues

Les observations des comptes des collectivités locales mettent en évidence une baisse en 2022 des autofinancements.

### Evolution de l'épargne brute des collectivités locales



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Bien que l'épargne brute soit en recul en 2022, il n'en demeure pas moins que globalement, l'épargne nette (épargne disponible après paiement de l'amortissement de l'emprunt) permet de financer 36% des investissements. Pour la Ville de Beauvais, entre 2017 et 2021, le pourcentage d'autofinancement net des investissements s'est élevé en moyenne annuelle à 33.3%, avec 2 pics à 38% et 37% en 2020 et 2021 dus à la baisse des investissements durant la crise sanitaire. Sur la période à venir jusqu'en 2026, ce pourcentage est amené à se réduire de manière assez significative au regard de l'importance des investissements lancés.

Pour 2024, les prévisions semblent plus optimistes. La BCE anticipe en effet une baisse drastique du taux d'inflation à partir de l'an prochain : après avoir atteint 6,8% cette année, il reculerait ensuite à 3,5% en 2023 et à 2,1% en 2024, revenant ainsi à son objectif de 2% d'inflation.

Pour 2024, l'institution table sur un PIB en hausse de 1,9 %, contre 2,1 % précédemment. Les taux d'intérêt pourraient ainsi retrouver un niveau plus bas.

Cependant, en matière de dépenses des collectivités locales, le pacte de confiance sera toujours en vigueur. Ainsi, les dépenses de la collectivité ne pourront pas évoluer de manière non encadrée.

Prévisions d'évolution (selon article 16 du PLPFP)	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Inflation</b>	5.7%	2.7%	2.0%	2%	2%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	5.2%	2.2%	1.5%	1.55%	1.55%

Ainsi, en prenant les hypothèses suivantes :

ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES		ROB 2023			
Mise en place de tickets restaurants pour les collaborateurs					
Augmentation subvention CCAS					
Maintien taux d'imposition					
Maîtrise hausse des tarifs et maintien tarifs cantine					
Investissement dans la transition écologique					
Reprise des manifestations et animations					
HYPOTHESES DE TRAVAIL MACROECONOMIQUES	BP 2022	ROB 2023	2024	2025	2026
Valeurs locatives	3,40%	6,00%	2,70%	Evolution selon l'inflation 2%	Evolution selon l'inflation 2%
Croissance économique	9%	0,60%	1,90%		
Recettes de fonctionnement		+4%	+3%	+2%	+2%
Inflation	5,9%	5,70%	2,70%	2%	2%
Dotations de l'Etat		Stabilité excepté DSU	Stagnation DGF	Et légère	Progression DSU
IPC hors énergie	3,60%	4%	2,70%	2%	2%
IPC Energie	59%	National : 9,6% Beauvais : +75% / BP 2022	5%	2%	2%
IPC Alimentation	4,20%	National : 8% Beauvais : +3%	3%	2%	2%
Salaires	4,10%	National : 3,8% Beauvais : +4%	2%	2%	2%
Intérêts financiers	1,59%	3,77%	3,45%	2%	1,8%
Pacte de confiance (2023-2025 : -0,5% / inflation; 2026 et 2027 : - 0,45% / inflation)		5,2%	2,2%	1,5%	1,55%
Investissement		Selon PPI			
FCTVA invest		16.404% de 70%	des investissements		
Subv invest	moyenne de 2017 à 2021 = 18,46%	10 M€	18,46%	18,46%	18,46%
Emprunt		10M€ conclu au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 2023			

On obtient les résultats suivants pour 2023 :

- Des dépenses de fonctionnement qui, en intégrant, les intérêts d'emprunt, dépasseraient la limite fixée par le pacte de stabilité si celui-ci était mis en oeuvre
- Une épargne brute qui atteint 8.77 M€ et un autofinancement net après paiement de l'amortissement de l'emprunt de 1.54 M€
- Les recettes d'investissement s'élèveraient à 14.5 M€
- Le montant de l'emprunt d'équilibre serait de 29 M€ pour un niveau d'investissement de 44.85 M€ au total

VILLE	BP 2022	ROB 2023
Recettes	86,81	90,00
Dépenses	-75,9	-79,91
<i>Total dépenses prévisionnelles fct + invest</i>		81,22
<i>Limite pacte de confiance</i>		80,69
<i>Baisse de dépenses (hors î) à faire</i>		-0,54
<b>Epargne de gestion</b>	<b>10,91</b>	<b>10,09</b>
- intérêts dette	-0,8	-1,32
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>10,11</b>	<b>8,77</b>
- Amortissements dette connue	-7,62	-6,72
- Amortissements dette nouvelle	-	0,51
<b>= Autofinancement net</b>	<b>2,49</b>	<b>1,54</b>
Total recettes investissements (hors RAR)	11,37	14,50
<b>= Ressources disponibles</b>	<b>13,86</b>	<b>16,04</b>
<b>- Invest N (hors RAR)</b>	<b>- 28,92</b>	<b>- 44,85</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>- 15,06</b>	<b>- 28,81</b>
Emprunts à contracter	2,35	28,81
<b><u>RATIOS CIBLE</u></b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>10,11</b>	<b>8,77</b>
Tx épargne brute > 10% RRF nettes de reversement	14,62%	12,13%
<b>Capacité de désendettement &lt; 10 ans</b>	<b>4,33</b>	<b>9,75</b>
Tx d'endettement (encours / RRF nettes de reversement)	63,25%	118,25%
% d'autofinancement des investissements (EB/investissements)	34,96%	19,56%
<b>% d'autofinancement net des investissements (EB net/investissements)</b>	<b>8,61%</b>	<b>3,44%</b>

**La capacité de désendettement passerait de 4.33 ans à 9.75 ans.**

Ces ratios s'interprètent toutefois prudemment au stade du budget primitif : leur comparaison avec des indicateurs nationaux ou les seuils de vigilance ne peuvent s'apprécier utilement qu'au stade du compte administratif.

Si l'on projette ces hypothèses jusqu'en 2026 avec le postulat de faire évoluer les recettes de manière plus importante que les dépenses, l'épargne brute demeure au-dessus des 10% de recettes nettes de reversement et permet le paiement des amortissements de l'emprunt. Cependant, la capacité de désendettement se dégrade fortement car, à ce stade, elle est calculée en tenant compte de l'emprunt d'équilibre qui peut différer de manière importante de celui réellement levé par la collectivité.

Ainsi, il est nécessaire de rapporter le taux de réalisation des dépenses d'investissement au niveau constaté ces dernières années (< 70%) pour déterminer un « **compte administratif projeté** » donnant une image plus fidèle de l'évolution prévisible des choses.

<b>VILLE</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2023 projeté</b>	<b>CA 2024 projeté</b>	<b>CA 2025 projeté</b>	<b>CA 2026 projeté</b>
Recettes	86,81	90,00	92,70	94,55	96,44
Dépenses	-75,9	-79,91	-81,40	-82,69	-83,97
<i>Total dépenses fct + î</i>		<i>81,04</i>	<i>83,07</i>	<i>84,56</i>	<i>85,79</i>
<i>Limite pacte de confiance</i>		<i>81,03</i>	<i>85,82</i>	<i>87,60</i>	<i>88,91</i>
<i>Baisse de dépenses (hors î) à faire</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>10,91</b>	<b>10,09</b>	<b>11,30</b>	<b>11,86</b>	<b>12,47</b>
- intérêts dette	-0,8	-1,13	-1,67	-1,87	-1,82
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>10,11</b>	<b>8,96</b>	<b>9,62</b>	<b>9,99</b>	<b>10,65</b>
- Amortissements dette connue	-7,62	-6,72	-6,22	-5,45	-5,27
- Amortissements dette nouvelle	-	0,25	1,30	2,13	2,84
<b>= Autofinancement net</b>	<b>2,49</b>	<b>1,99</b>	<b>2,11</b>	<b>2,41</b>	<b>2,54</b>
Total recettes investissements (hors F	11,37	14,50	10,81	7,56	6,85
<b>= Ressources disponibles</b>	<b>13,86</b>	<b>16,49</b>	<b>12,92</b>	<b>9,97</b>	<b>9,40</b>
<b>- Invest N (hors RAR)</b>	<b>- 28,92</b>	<b>- 31,40</b>	<b>- 31,58</b>	<b>- 20,55</b>	<b>- 18,15</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 15,06</b>	<b>- 14,91</b>	<b>- 18,66</b>	<b>- 10,58</b>	<b>- 8,76</b>
Emprunts à contracter	2,35	14,91	18,66	10,58	8,76
<b>RATIOS CIBLE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>10,11</b>	<b>8,96</b>	<b>9,62</b>	<b>9,99</b>	<b>10,65</b>
Tx épargne brute > 10% RRF nettes de reversement	14,62%	12,39%	12,83%	12,99%	13,52%
<b>Capacité de désendettement &lt; 10 ans</b>	<b>4,33</b>	<b>6,89</b>	<b>7,61</b>	<b>7,68</b>	<b>6,59</b>
Tx d'endettement	63,25%	85,41%	97,66%	99,74%	89,09%
% de financement des investissements par les ressources disponibles (EB net + recettes propres/investissements)	47,93%	52,51%	40,90%	48,52%	51,76%

L'investissement passe de 45 M€ en 2023 à 31.4 M€. Jusqu'en 2026, celui-ci est réduit de 43 M€. La projection du BP 2023 avec des taux de réalisation habituels revient quasiment à décaler d'une année la PPI.

Sur les 4 années restantes, l'épargne brute progresse. Elle passe de 8.96 M€ en moyenne annuelle à 10.65 M€.

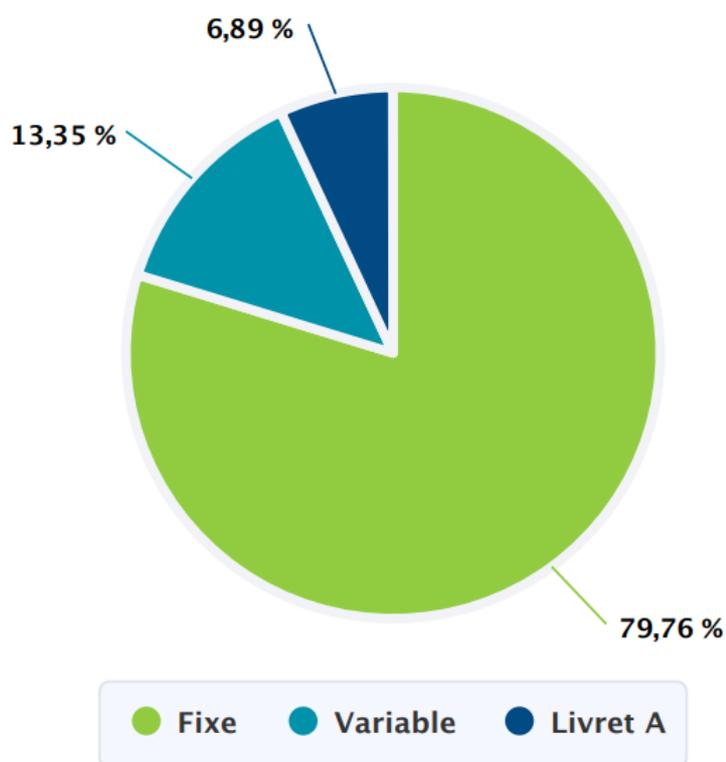
La capacité de désendettement demeure largement inférieure au seuil de vigilance de 10 ans et s'établit à la fin du mandat à 6.59 ans.

## V – Le diagnostic de l'encours de dette

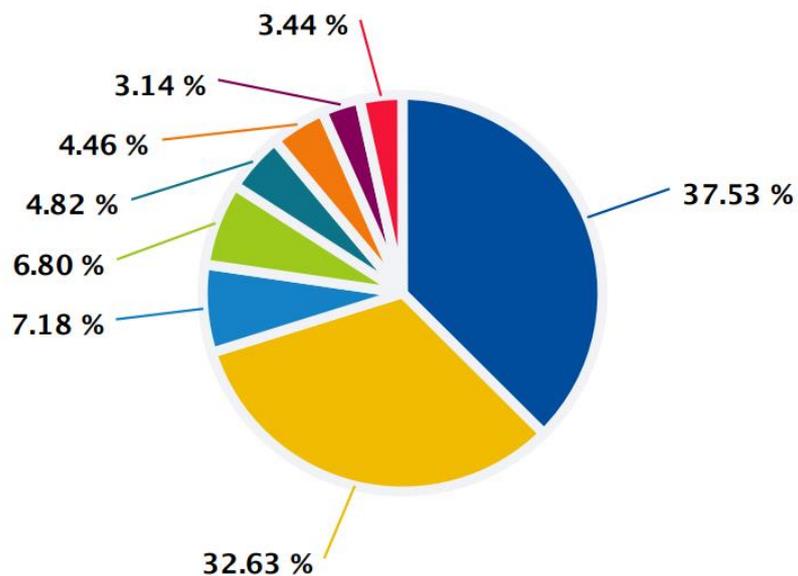
### a) Une dette essentiellement à taux fixe et parfaitement sécurisée

Au 31/12/2022, la dette de la Ville s'établira à 43.7 M€.

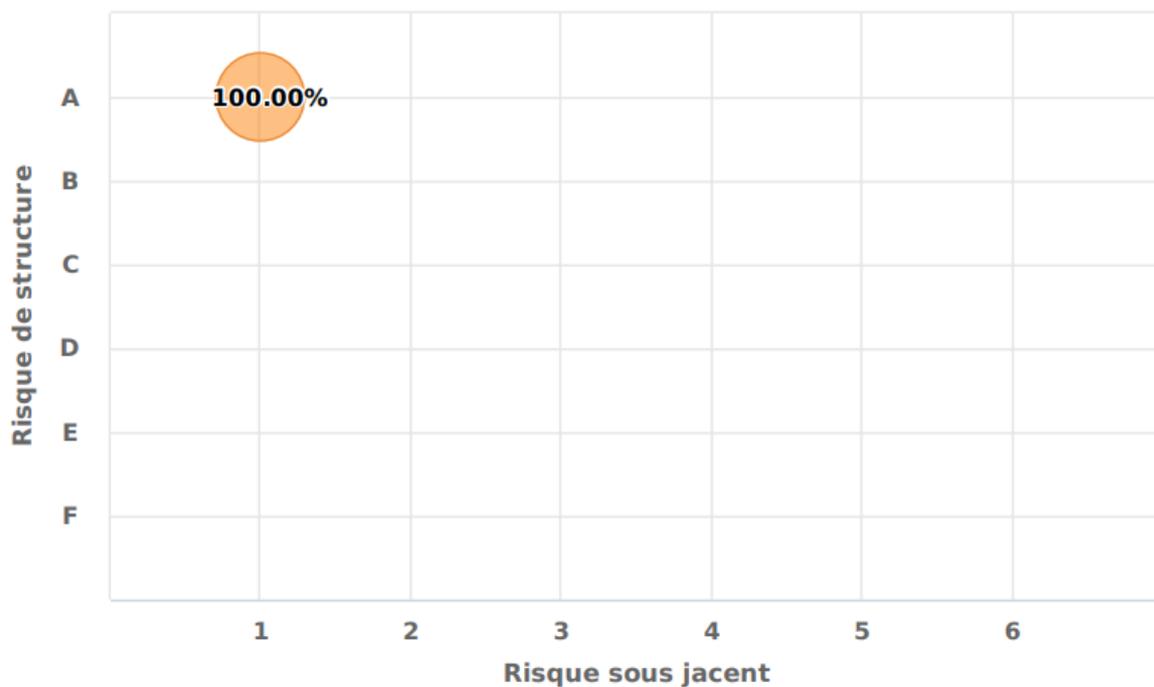
A la date de ce rapport (novembre 2022), la dette de la ville de Beauvais est composée à presque 80% de taux fixe, le reste en variable (dont moins de 7% arrimé au livret A).



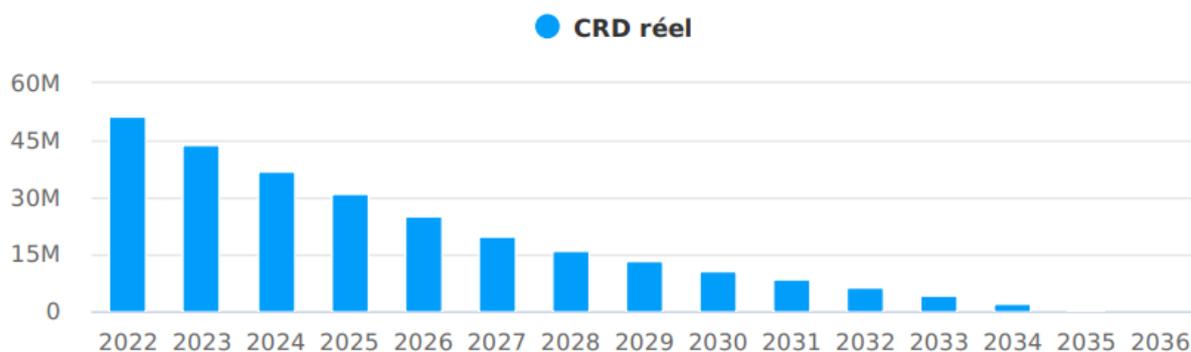
La dette est diversifiée et répartie entre plusieurs établissements bancaires, même si la Banque Postale et la CACIB (Crédit Agricole) ont un poids plus important.



La dette est sécurisée : 100% des produits sont catégorisés A1 selon la charte Gissler (sans risque).

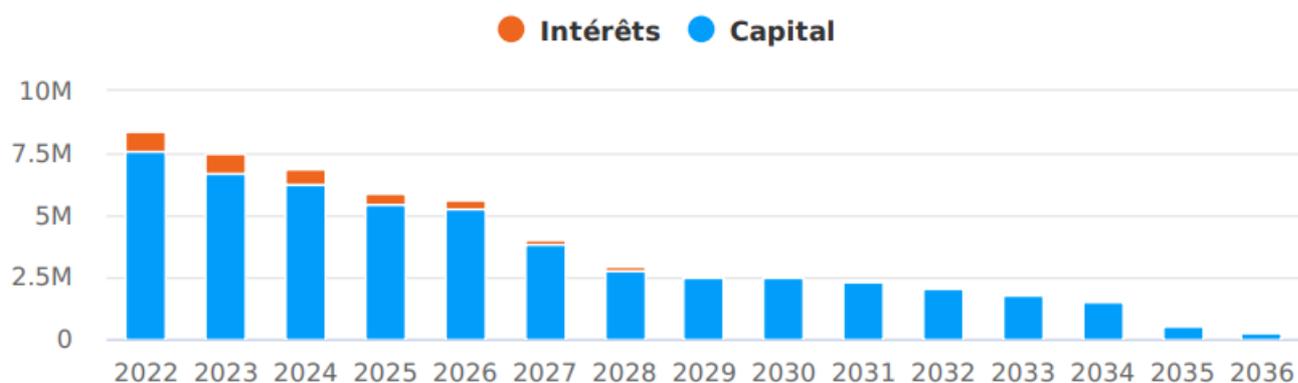


A dette constante, au 31/12/2022, le capital restant dû évolue de la manière suivante :



En l'absence de nouveaux emprunts contractés, la dette serait éteinte en 2036.

L'évolution (sur la base des anticipations de marché à ce jour) des annuités à régler par la commune, à dette constante, projetée au 31/12/2022 est la suivante :



Globalement, la collectivité se désendette de plus de 6 M€ par an.

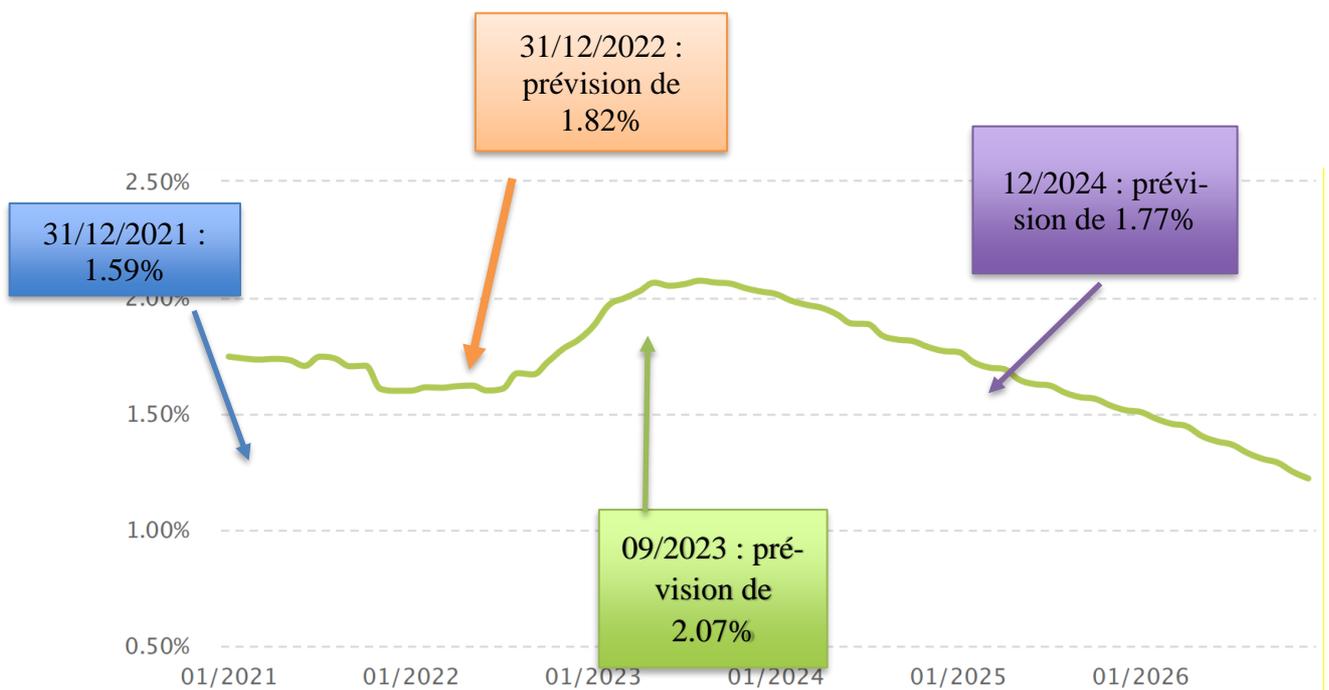
La capacité de désendettement de la commune<sup>11</sup>, qui permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute, s'établirait à 4.31 ans au 31/12/2022 selon les prévisions budgétaires (BP+BS+DM 2022) contre 3.8 ans en 2021. Ce ratio se situe en dessous de la moyenne des villes comparables (5.4 ans).

<sup>11</sup> Encours de dette / Epargne brute

## b) Une dette dont la compétitivité subit les impacts de l'inflation

La dette de la ville demeure toujours compétitive, mais moins que l'année précédente. En effet, la remontée des taux initiée courant de l'année 2022 renchérit le coût de notre dette à taux variable. Le taux moyen à fin novembre 2022 atteint 1.77% contre 1.59% au 31/12/2021. Le marché financier étant tellement volatil, les taux changent en permanence. A la date du rapport (fin 11/2022), les prévisions d'évolution du taux moyen de la dette existante de la ville de Beauvais sont les suivantes (pour une dette constante) :

Evolution du taux moyen



Le fait d'avoir plus de 75% de notre dette à taux fixe permet de contenir la hausse du coût des intérêts.

### **c- Une stratégie financière à adapter**

Dans le contexte actuel de fortes incertitudes économiques et de conflit géopolitique, la stratégie est difficile à mettre en place et doit être revue sur le court terme pour s'adapter à un marché financier très volatile.

Pour 2023, c'est essentiellement le niveau de l'épargne brute qui déterminera le niveau de l'emprunt. Ainsi, en tablant sur une épargne brute de 15 M€, l'emprunt serait d'un montant maximal de 20 M€ pour un niveau de dépenses de presque 45 M€. Les simulations réalisées sur une durée de 15 ans à taux variable d'une moyenne de 3.77% évaluent le coût financier pour la collectivité (total des intérêts à payer) à 5.84 M€. La capacité de désendettement passerait de 4.31 années à 5.5 ans avec un autofinancement brut de 15 M€.

La politique plus stricte des banques mondiales et européennes pour contenir l'inflation par un coût de l'argent plus élevé incite à limiter au maximum le niveau de l'emprunt.

## **VI – La prospective budgétaire de 2023 des budgets annexes**

Le budget annexe de l'Elispace devrait totaliser 835k€ pour la section de fonctionnement et 470k€ en investissement, dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure mais qui implique une subvention d'équilibre en provenance du budget principal autour de 425k€ en fonctionnement et 330k€ en investissement.

Les budgets annexes de zones « Lotissement de la Longue Haie » et « Lotissement Agel » sont reconduits en 2023 en attente des ventes des derniers terrains disponibles (vente prévue à l'euro symbolique pour Agel, et 3 lots disponibles pour Longue Haie).

## VII – L'évolution de la masse salariale

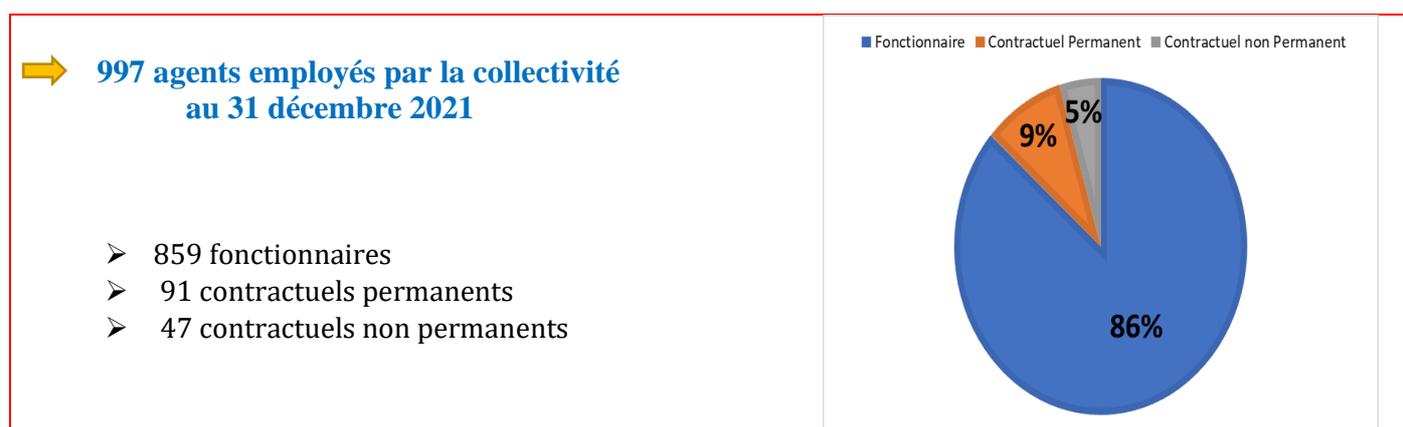
### Annexe n°1 : Présentation des éléments relatifs aux ressources humaines

#### 1 - Structure des effectifs - Répartition des emplois à la Ville de Beauvais au 31/12/2021

Les effectifs de la collectivité sont composés majoritairement de femmes et d'hommes titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale.

Les tableaux et graphiques ci-après présentent la structure au 31/12/2021, des effectifs de la collectivité pour les agents fonctionnaires et contractuels par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe.

##### 1-1 - Effectifs



➔ **32 % des contractuels permanents en CDI**

##### ➔ **Précisions emplois non permanents**

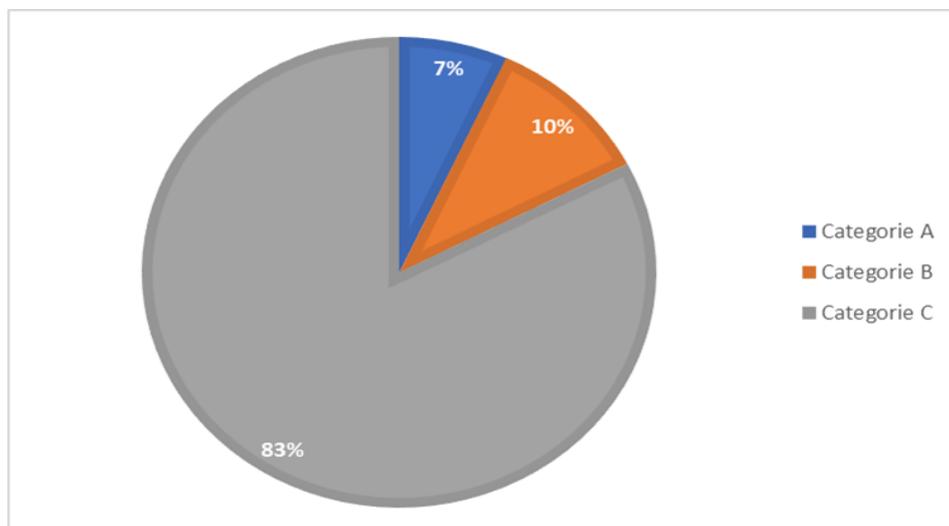
21 % ➔ contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé  
➔ % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

##### 1-2 - Caractéristiques des agents sur emplois permanents

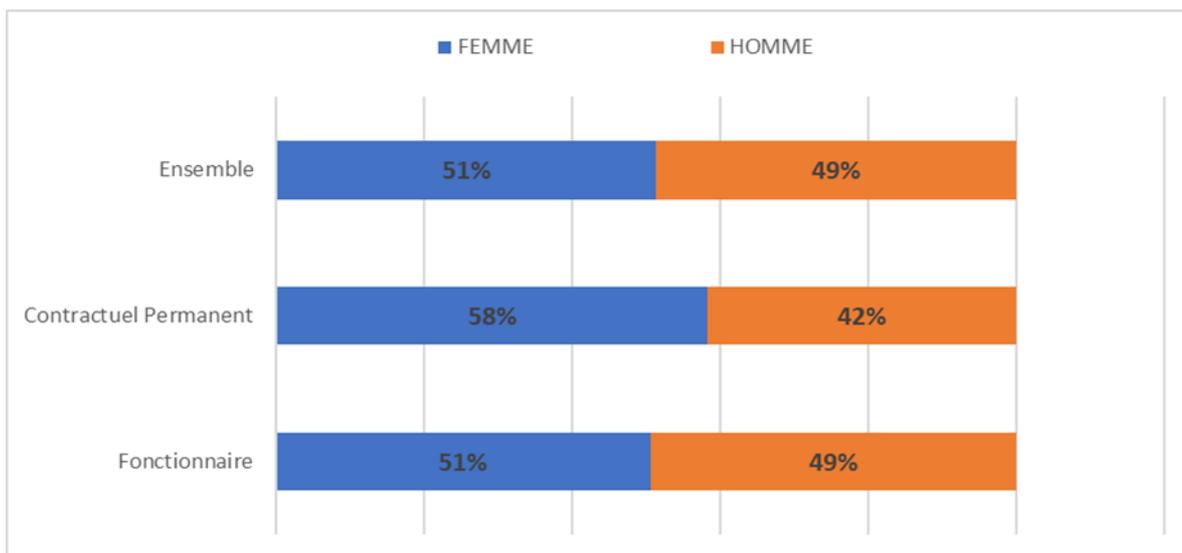
- Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	Contractuel Permanent	Total général
Filière administrative	13%	15%	14%
Filière animation	13%	1%	12%
Filière culturelle	1%	4%	1%
Filière medico-sociale	3%	1%	2%
Filière Medico-Technique		1%	
Filière Securite (Police Municipale)	6%	0%	5%
Filière Sociale	9%	10%	9%
Filière sportive	1%	1%	1%
Filière technique	54%	66%	55%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- Répartition des agents par catégorie



- Répartition des agents par genre et par statut



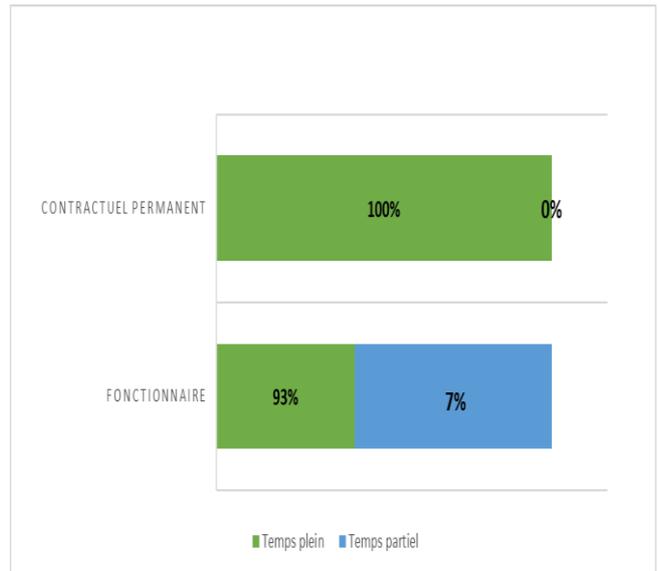
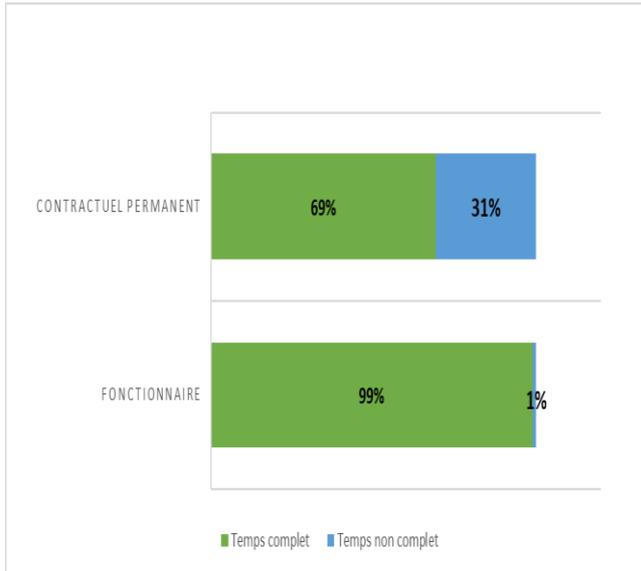
- Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques territoriaux	40%
Adjoints territoriaux d'animation	10%
Adjoints administratifs territoriaux	8%
ATSEM	7%
Agents de maîtrise Territoriaux	6%
Agents de police municipale	5%

### 1-3 - Temps de travail des agents sur emplois permanents

Répartition des agents à temps complet  
plein  
ou non complet

Répartition des agents à temps  
ou à temps partiel



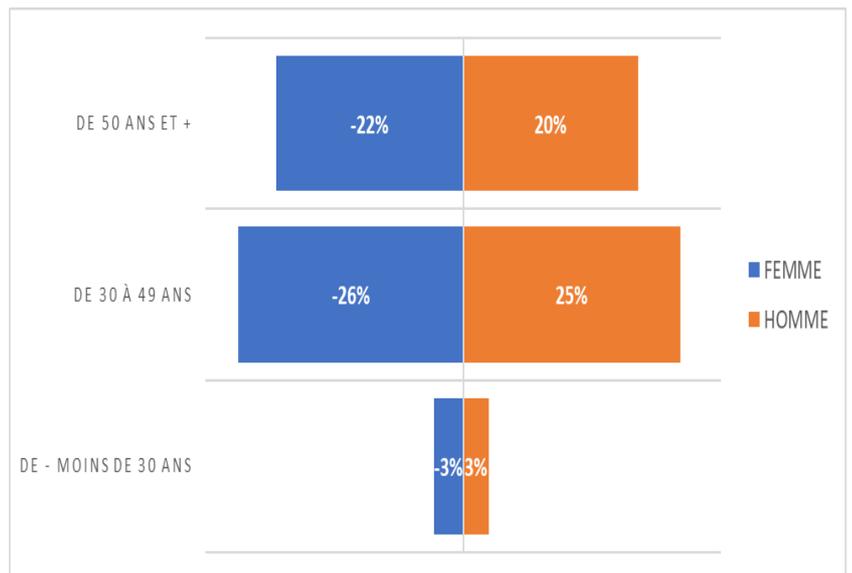
- La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels Permanents
Filière Technique	2%	43%

### 1-4 - Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans.

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaire	47,85
Contractuel Permanent	40,57
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,15</b>
Âge moyen des agents non permanent	
Contractuel non Permanent	41,34



## 2 – Dépenses de personnel avec des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

Il est précisé que les données présentées ci-dessous, arrêtées à la date du 31/12/2021, excluent les flux liés à la mutualisation des services entre la Ville, la communauté d'agglomération, le centre communal d'action sociale et l'office du tourisme.

### 2-1 - Rémunérations des agents titulaires occupant un emploi permanent

FONCTIONNAIRE SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		Dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacements)		Dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		Dont supplément familial de traitement (SFT)	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>Filière administrative</b>	<b>860 683</b>	<b>2 774 607</b>	<b>229 003</b>	<b>551 031</b>	<b>14 997</b>	<b>38 384</b>	<b>12 490</b>	<b>24 954</b>
Catégorie A	403 352	529 233	143 128	163 942	9 306	12 329	5 051	5 924
Catégorie B	189 405	652 765	43 041	137 235	2 878	3 284	2 203	5 506
Catégorie C	267 925	1 592 609	42 833	249 853	2 813	22 771	5 236	13 524
<b>Filière animation</b>	<b>1 023 198</b>	<b>1 853 506</b>	<b>181 814</b>	<b>323 994</b>	<b>20 147</b>	<b>32 422</b>	<b>18 149</b>	<b>26 838</b>
Catégorie B	250 956	328 107	52 634	73 403	5 914	5 025	4 001	3 038
Catégorie C	772 242	1 525 399	129 179	250 591	14 233	27 398	14 148	23 800
<b>Filière culturelle</b>	<b>151 058</b>	<b>122 042</b>	<b>31 997</b>	<b>28 508</b>	<b>562</b>	<b>1 800</b>	<b>4 276</b>	
Catégorie A	106 338	99 612	26 168	25 632		1 236	4 276	
Catégorie C	44 720	22 430	5 829	2 876	562	564		
<b>Filière medico-sociale</b>		<b>601 410</b>		<b>123 063</b>		<b>3 897</b>		<b>7 659</b>
Catégorie A		110 860		25 627		2 193		27
Catégorie C		490 550		97 436		1 704		7 632
<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>	<b>1 372 015</b>	<b>530 288</b>	<b>368 981</b>	<b>136 795</b>	<b>28 519</b>	<b>12 097</b>	<b>20 234</b>	<b>1 974</b>
Catégorie B	154 439		53 205		2 530			
Catégorie C	1 217 576	530 288	315 776	136 795	25 989	12 097	20 234	1 974
<b>Filière Sociale</b>		<b>1 972 543</b>		<b>343 086</b>		<b>17 332</b>		<b>30 620</b>
Catégorie A		143 285		30 099		2 228		1 130
Catégorie C		1 829 258		312 987		15 104		29 490
<b>Filière sportive</b>	<b>259 586</b>	<b>32 191</b>	<b>57 709</b>	<b>7 144</b>	<b>4 222</b>		<b>369</b>	
Catégorie A	46 337		10 348					
Catégorie B	213 249	32 191	47 361	7 144	4 222		369	
<b>Filière technique</b>	<b>9 338 252</b>	<b>3 963 114</b>	<b>1 746 087</b>	<b>701 607</b>	<b>63 893</b>	<b>33 094</b>	<b>95 530</b>	<b>28 561</b>
Catégorie A	431 851	195 137	154 062	69 960	1 687		7 808	55
Catégorie B	972 339	173 831	260 370	46 164	10 884	776	10 020	4 569
Catégorie C	7 934 062	3 594 146	1 331 655	585 483	51 322	32 319	77 702	23 937
<b>Total général</b>	<b>13 004 792</b>	<b>11 849 703</b>	<b>2 615 590</b>	<b>2 215 228</b>	<b>132 339</b>	<b>139 027</b>	<b>151 048</b>	<b>120 606</b>

## 2-2 - Rémunérations des agents contractuels occupant un emploi permanent

Les tableaux ci-dessous présentent pour le premier la situation des contractuels sur emploi permanents et pour le second celle des contractuels sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour en 2021.

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes ( hors charges patronales)		Dont primes et indemnités	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>Filiere administrative</b>	<b>195 721</b>	<b>424 487</b>	<b>60 164</b>	<b>159 302</b>
categorie A	195 721	342 336	60 164	149 568
Categorie B		38 300		6 166
Categorie C		43 851		3 569
<b>Filiere animation</b>	<b>11 564</b>	<b>24 644</b>	<b>1 920</b>	<b>2 248</b>
Categorie B	11 564		1 920	
Categorie C		24 644		2 248
<b>Filiere culturelle</b>	<b>41 065</b>	<b>68 890</b>	<b>8 673</b>	<b>10 986</b>
Categorie B	41 065	68 890	8 673	10 986
<b>Filiere medico-sociale</b>		<b>34 442</b>		<b>3 877</b>
Categorie C		34 442		3 877
<b>Filiere Medico-Technique</b>		<b>9 613</b>		<b>857</b>
Categorie B		9 613		857
<b>Filiere Sociale</b>	<b>27 866</b>	<b>139 918</b>	<b>5 611</b>	<b>15 716</b>
categorie A	27 866	14 118	5 611	1 679
Categorie C		125 800		14 037
<b>Filiere sportive</b>	<b>42 322</b>		<b>7 631</b>	
Categorie B	42 322		7 631	
<b>Filiere technique</b>	<b>701 784</b>	<b>486 871</b>	<b>171 729</b>	<b>72 901</b>
categorie A	211 799	60 592	78 865	19 438
Categorie B	275 004		71 890	
Categorie C	214 981	426 280	20 974	53 463
<b>Total général</b>	<b>1 020 322</b>	<b>1 188 865</b>	<b>255 728</b>	<b>265 888</b>

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	HOMME	FEMME
Assistants maternels	-	32 074
Assistants familiaux		
Autres agents sur emploi non permanent ( y compris collaborateurs de cabinet)	594 320	662 149
<b>Total</b>	<b>594 320</b>	<b>694 223</b>

## 2-3 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2021 par filière et cadre d'emplois

En 2020, la crise du Covid avait eu pour effet de réduire considérablement le volume de consommation d'heures supplémentaires et complémentaires, notamment du fait de l'annulation de manifestations et animations. L'année 2021 confirme bien la reprise annoncée malgré les incertitudes liées à l'évolution du virus. En comparaison à l'année 2020 la progression est de l'ordre de 21 %.

Le tableau ci-dessous présente les heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2021 par sexe filière et cadre d'emplois.

Filières Cadres d'emplois	Fonctionnaire							Contractuel Permanent					
	temps complet				temps non complet			temps complet		temps non complet			
	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020	Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME		HOMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME
<b>Filière administrative</b>	674	2 191		4					115				
Adjoint administratifs territoriaux	233	1 633		4									
Redacteurs Territoriaux	441	558						115					
<b>Filière animation</b>	1 405	1 779	10	21									
Adjoint territoriaux d'animation	647	1 110	10	21									
Animateurs territoriaux	758	669											
<b>Filière culturelle</b>	46											47	
Adjoint du patrimoine territoriaux	46												
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine & Biblio												47	
<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>	6 990	2 014											
Agents de police municipale	6 266	2 014											
Chef de service de Police Municipale	724												
<b>Filière Sociale</b>		46		29									
Agents ter. specialis. écoles maternelles		46		29									
<b>Filière sportive</b>	93	9						24					
Educateurs territoriaux des APS	93	9						24					
<b>Filière technique</b>	12 797	1 849		8	3	110	117	326	6	15	217	260	3 734
Adjoint techniques territoriaux	8 824	1 388		8	3	110	117	274	6		11		13
Agents de maîtrise Territoriaux	2 715	458											
Grade non statutaire - sans cadre emploi										15	206	260	3 722
Techniciens territoriaux	1 258	3						52					
<b>Total général</b>	<b>22 004</b>	<b>7 887</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>3</b>	<b>110</b>	<b>117</b>	<b>350</b>	<b>121</b>	<b>15</b>	<b>217</b>	<b>306</b>	<b>3 734</b>

## 2-4 - Etat des avantages en nature au 31/12/2022

La chambre régionale des comptes des Hauts-de-France et l'URSSAF ont, toutes deux, procédé à des contrôles en 2020 sur la Ville de Beauvais, pointant différents éléments en matière d'avantage en nature.

Afin de répondre sur ce point, la collectivité a adopté une nouvelle délibération fixant le cadre réglementaire applicable aux avantages en nature.

Un rapport a ainsi été présenté au conseil municipal du 27 mai 2021, corrigé le 10 décembre 2021, permettant de transposer la réglementation en vigueur en matière d'avantages en nature dans le règlement interne de la collectivité

Pour mémoire, les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou d'un service permettant au salarié de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter.

La réglementation des cotisations sociales sur les avantages en nature est totalement indépendante des différentes règles régissant l'octroi de ces avantages dans la fonction publique territoriale.

- en ce qui concerne les logements de fonctions

La Ville a fixé la liste des emplois éligibles à un logement de fonctions au titre de la nécessité absolue de service (NAS) ainsi que les emplois éligibles à un logement de fonctions au titre de la convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA).

Nombre de bénéficiaires au 31/12/2022	Montant annuel au 31/12/2022
20	28 483.93 €

- en ce qui concerne les véhicules de fonction

Les véhicules de fonction peuvent être affectés aux seuls agents occupant des fonctions limitativement énumérées par l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée. Pour la Ville de Beauvais, seul l'emploi de directeur général des services peut bénéficier compte tenu de la strate démographique de la collectivité d'un véhicule de fonction.

Nombre de bénéficiaires au 31/12/2022	Montant annuel au 31/12/2022
1	3 221.91 €

Il est à noter qu'un véhicule de service avec remisage à domicile est constitutif d'un avantage en nature sauf si ce véhicule est (conditions cumulatives) :

- nécessaire à l'activité professionnelle,
- que le remisage à domicile exclut toute utilisation privée

- que les transports en commun sont inexistants pour les trajets domicile-travail.

### 3- durée effective du travail

#### 3-1 - La durée légale du temps de travail

**La durée effective du travail**, c'est-à-dire la présence effective<sup>12</sup> sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures, hors heures supplémentaires.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 dans son article 47 confirme les 1607 heures annuelles de travail effectif mais précise qu'il est cependant possible de tenir compte de sujétions spécifiques (travail de nuit, de dimanches, de jour fériés, travail pénible ou dangereux) pour fixer des modalités autres en matière de temps de travail.

#### 3-2 - Le temps de travail à la Ville de Beauvais

L'assemblée délibérante, après un avis favorable unanime des représentants du personnel, a adopté fin juin 2018 un nouveau règlement temps de travail. Ce dernier répond à de nombreux enjeux de modernisation et d'adaptation exigées par un service public en perpétuelle évolution. Il fixe un cadre commun pour les services de la Ville, comme pour ceux du CCAS ou de la CAB. Cette harmonisation était d'autant plus nécessaire que l'organisation des services entre ces différentes entités est mutualisée.

Conforme aux textes, ce règlement fixe la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures.

---

<sup>12</sup> **Le temps de travail effectif** s'entend « comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

A travers ce règlement, la volonté de la collectivité était de définir des modalités d'organisation des cycles de travail et des droits à absence qui soient adaptés aux différents environnements de travail.

L'organisation du temps de travail est variable selon les nécessités de chaque service ou direction sachant que la très grande majorité des agents exerçant des missions administratives travaillent dans le cadre d'horaires dits variables.

Les annualisations interviennent notamment pour tous les services en lien avec des missions pour les plus jeunes (enfance, jeunesse) et qui supposent des interventions différentes selon qu'il s'agisse d'un temps scolaire ou d'une période de vacances.

Dans d'autres services, la saisonnalité peut générer également la mise en place d'horaires différents (Parcs et Jardins, Plan d'eau).

Au fil des mois, il est apparu nécessaire de faire évoluer le cadre proposé par le règlement adopté en juin 2018 afin de mieux répondre aux spécificités de certaines fonctions.

Trois avenants ont ainsi été votés par le conseil municipal depuis l'adoption du règlement cadre.

#### **4/ Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2023**

La ville a affirmé son ambition en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au travers du plan d'action adopté par le conseil municipal le 14 décembre 2020 qui prévoit de faire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Cet enjeu a été intégré au schéma directeur RH, élaboré au cours du premier semestre 2022, dont l'égalité et la lutte contre les discriminations constitue un des 8 axes stratégiques. En cohérence avec le plan d'action adopté en 2020, cinq actions seront donc développées d'ici 2026 pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :

- Intégrer la lutte contre la discrimination dans les processus RH
- Garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- Garantir l'égalité de rémunération
- Mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Favoriser le maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs en situation de handicap

Cette ambition fait désormais partie intégrante de la stratégie de gestion pluriannuelle des ressources humaines inscrites dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées en

En parallèle, la DRH a poursuivi son action de sensibilisation sur ce sujet en organisant, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, la diffusion d'une pièce de théâtre intitulée "Ah ! si j'étais un homme" accompagnée d'un échange en direct avec les comédiens autour de l'égalité femme-homme au travail. Le service emploi-compétences a également mis en œuvre des formations spécifiques, qui ont bénéficié à 52 agents (37 femmes et 15 hommes) en 2022 : discrimination et égalité de traitement dans le service public, l'égalité femmes-homme dans le management d'équipe de proximité, agir auprès du jeune public pour l'égalité filles-garçons.

Enfin, un plan de réduction des emplois précaires a été entrepris en début d'année au sein de la direction vie éducative. Dans ce cadre, 30 agents (29 femmes et 1 homme) se sont vu proposer des situations professionnelles plus stables et 24 situations ont effectivement été améliorées.

#### **4-1 - Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs**

L'évolution de la structure des effectifs est principalement impactée par les évolutions d'organisation et par les sorties et entrées.

##### **4-1-1 - Une organisation des services en constante évolution**

Entre 2019 et 2020, la Ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le CCAS et l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais ont engagé une démarche transversale visant la révision de leur organisation mutualisée. Cette dynamique, qui visait à interroger l'adéquation entre l'organigramme datant de 2009 et l'évolution des pratiques professionnelles ainsi que des politiques publiques, a permis d'aboutir à un projet d'organisation générale rassemblant les différentes missions de nos collectivités autour de nouveaux regroupements avec l'objectif de faciliter la collaboration des services et de consolider le pilotage de l'activité.

Une première étape, portant sur l'organisation globale des services à l'échelle des 4 entités, a été finalisée en décembre 2020.

Ce schéma organisationnel constitue un axe majeur dans le fonctionnement des services de la collectivité et se décline progressivement. Pour 2023, le nouveau Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH) tient compte de cette nouvelle organisation et propose des axes stratégiques qui concourent à sa performance (économique et sociale).

##### **4-1-2 - Gestion des compétences**

L'année 2023 sera marquée par la finalisation des recrutements liés à la nouvelle organisation des services.

Pour répondre à l'objectif de renforcer le volet prévention sécurité, les effectifs du service prévention seront renforcés.

La Direction paysage et logistique interne, sera étoffée d'un poste de catégorie B pour optimiser la gestion du patrimoine arboré.

Le projet de création d'un poste de travailleur social pour les 4 entités initialement prévu en 2022, prendra forme en 2023 et il s'agira d'un poste de catégorie A.

Afin de renforcer la sécurité informatique, la CAB procédera au recrutement d'un apprenti en cyber-sécurité pour la DSIT, direction mutualisée.

La Direction des finances et du conseil de gestion a engagé en 2022 un travail de réorganisation qui sera présenté en instance en début d'année 2023 et qui donnera lieu à des ajustements en termes d'effectifs qui sont encore à préciser.

Il en va de même pour la Direction de la communication et le service du protocole.

Enfin, à l'instar du plan de résorption de l'emploi précaire opéré en 2022 à l'échelle de la Direction de la vie éducative, l'année 2023 sera l'occasion de déployer ce plan à l'échelle de la collectivité.

De ce fait, des postes pourront être stabilisés ainsi que les effectifs au regard des besoins pérennes constatés.

Départs à la retraite :

Compte-tenu de la pyramide des âges des agents présentée dans ce rapport, les départs en retraite devraient rester nombreux en 2023 mais sont toujours difficiles à anticiper. En effet, les mécanismes actuellement en vigueur dans le cadre du calcul des pensions (prise en compte très faible du régime indemnitaire perçu par les agents titulaires) incitent certains agents à rester en activité professionnelle au déjà de l'âge légal afin de bénéficier de possibles surcotes.

L'allongement de la durée de cotisation retraite annoncée par le gouvernement pourrait précipiter le départ de certains agents avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures.

2018	2019	2020	2021	2022	2023 – estimations
28	27	35	39	41	37

Le discours qui consistait à dire que les agents qui partent en retraite, souvent après avoir atteint des grades d'avancement et un échelon élevé, sont remplacés par des agents plus jeunes qui coûtent moins cher à la collectivité, n'est plus systématiquement vérifié. En effet, afin de répondre aux besoins accrus des services en matière de technicité et de compétences, et afin de faire face à la rareté de candidats face à des métiers en tension, la collectivité doit adapter ses efforts salariaux qui auront nécessairement des impacts financiers.

Il est également à noter que la collectivité s'inscrit dans un processus de gestion des talents qui vise à fidéliser ses collaborateurs pour limiter les départs et valoriser les compétences.

Ce processus qui prend souvent la forme d'une revalorisation du régime indemnitaire viendra impacter la masse salariale.

## **4-2 - Les dépenses de personnel**

Différents facteurs viennent impacter les dépenses de personnel, certains sont indépendants des choix de la collectivité quand d'autres relèvent de sa libre administration. La mutualisation entre la Ville et la communauté d'agglomération génère également un impact en matière de dépenses de personnel

### **4-2-1 - Les éléments ne dépendant pas de la collectivité**

Ainsi, en 2023, s'imposent :

- Le coût des avancements d'échelon 2023 soit une enveloppe estimée à 100 000 euros  
Les avancements d'échelon sont une composante du glissement vieillesse technicité (GVT)
  - ✓ le glissement (G) : les augmentations de salaires annuelles alourdissent la masse salariale d'une année sur l'autre,
  - ✓ le vieillissement (V) : les rémunérations progressent sous l'effet de l'ancienneté dans le grade et/ou l'emploi
  - ✓ la technicité (T) : les salaires évoluent du fait de changement de qualifications supplémentaires et d'acquisition de nouvelles compétences.

Pour mémoire, depuis la mise en place du dispositif « parcours professionnel, carrières, rémunérations » (PPCR), les avancements d'échelon interviennent à la cadence unique ce qui facilite leur prise en compte dans le cadre de la préparation budgétaire.

- La revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % soit une augmentation estimée sur 2023 à 1 332 518 euros.

Il convient aussi de prendre en compte en année pleine le coût des avancements d'échelon intervenus en 2022.

### **4-2-2 - Les choix de la collectivité**

- En termes de régime indemnitaire

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place en 2018 pour les premiers cadres d'emplois éligibles.

Ce dispositif comprend une part mensuelle et une part annuelle. Cette dernière a été déployée en 2018 et 2019 dans le cadre d'un dispositif transitoire. Elle le fut en 2021, en

référence à l'engagement professionnel des agents éligibles au cours de l'année 2020, dans le cadre d'un dispositif pérenne. Ce dernier a été à l'ordre du jour de nombreux temps de concertation avec les représentants du personnel et a fait l'objet d'une délibération portant avant du règlement de régime indemnitaire le 26 mars 2021.

En concertation avec les représentants du personnel, la ville a décidé que le CIA, dont l'enveloppe financière représente 150 euros par agent en 2021, soit révisé chaque année avec un objectif de progressivité visant à atteindre le montant de 200 euros en 2023.

L'enveloppe financière CIA est ainsi évaluée à hauteur de 150 000 euros.

Il est à noter que sur l'année 2023, une évaluation du dispositif RIFSEEP sera réalisée. Cette étude permettra de comprendre son évolution et de le comparer par rapport aux autres collectivités. Ce travail doit nous conduire à le rendre plus performant pour en faire véritable levier motivationnel et d'attractivité.

- 
- En termes de prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT)

Chaque année, il est porté une attention particulière aux parcours professionnels des agents. Ainsi, plusieurs d'entre eux, tenant compte de leur implication professionnelle, des missions exercées et de leurs éventuelles réussites à des concours ou examens de la fonction publique territoriale bénéficient d'une nomination dans un grade supérieur ce qui entraîne de facto une majoration de leur rémunération.

Si les agents sont nommés, à la suite d'un avancement de grade ou d'une promotion, en règle générale en septembre de chaque année, comme pour les agents nommés après concours, le coût de ces nominations impacte pleinement l'année n+1.

Chaque année le nombre des avancements et promotions, nominations après concours est fonction du nombre des agents promouvables et de l'application des ratios et seuils qui encadrent le champ des possibles en termes d'ouverture de poste.

A titre estimatif, l'enveloppe annuelle dédiée aux avancements et promotions est de l'ordre de 123 000 euros.

#### **4-2-3 - Tickets restaurants**

Dans le cadre du « Plan Pouvoir d'Achat Territorial » instauré par nos collectivités, il est envisagé de mettre en place les titres-restaurant en 2023. Ce dispositif permettrait aux agents de bénéficier d'un chèque déjeuner de 7 € par jour travaillé, avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 %, soit 3,50 €. La projection budgétaire sur une année pleine en partant sur une base de 70 % des agents souscrivant au dispositif est comme suit :

- Ville : 725 000 €
- CCAS : 44 000 €

Il est à noter qu'une consultation sur la mise en place de ce dispositif a été réalisée courant novembre 2022. Le résultat de ce sondage confirme à 78 % le souhait des agents à pouvoir bénéficier de titres-restaurant.

#### **4-2-4 - La convention de mutualisation**

Lors de son conseil du 29 mars 2021, la Ville a présenté deux nouvelles conventions portant sur la mutualisation des services :

- Une première convention relative à la création de services communs entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'OTAB, la Ville de Beauvais et le CCAS concernant notamment la direction générale, les fonctions ressources, une partie des services techniques et le cabinet ;
- Une seconde convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis concernant les fonctions opérationnelles.

Ces nouvelles conventions visent notamment :

- A garantir la fiabilité des relations financières entre les différentes entités ;
- A mettre en cohérence le rattachement des directions ou services à l'entité principalement compétente ;
- A simplifier les critères de suivi de la mutualisation afin de permettre une adaptation dans l'organisation des services au gré des évolutions réglementaires ou de compétences de la CAB ;
- A créer un dispositif sécurisé permettant aux entités actuellement liée par les conventions de se séparer si cela devenait nécessaire ou souhaité.

### **5/ la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC)**

La GPEEC développée au sein de notre collectivité se veut être un dispositif d'anticipation et de diagnostic des évolutions métiers et ressources. Elle doit permettre de répondre à des objectifs d'anticipation en termes de métiers, d'emplois et de compétences pour viser un meilleur ajustement entre les besoins et les ressources.

Ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un outil essentiel de prospective duquel découlera en partie la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité.

D'abord centrée sur la gestion des effectifs et de la masse salariale, donc essentiellement quantitative, il s'agira de faire évoluer progressivement la démarche de GPEEC vers une dimension plus qualitative en tenant compte davantage des compétences et des métiers futurs.

Dans un contexte en perpétuelle mutation, le devenir des métiers, additionné à l'évolution rapide des besoins des agents, nous pousse à faire évoluer les pratiques RH pour maintenir conjointement un certain niveau de performance et de qualité de vie au travail.

Au-delà des fiches de postes, de la cartographie des métiers qui constituent une base, ce sont bien des outils de développement RH qui vont concourir à l'atteinte de ces objectifs. Le renforcement de l'accompagnement individualisé des parcours professionnels des agents est un vecteur majeur. Au-delà du plan de formation répondant aux besoins des services, il s'agit de s'ouvrir davantage aux besoins individuels pour accompagner le développement des compétences. L'entretien professionnel annuel participe également au recueil d'informations.

Au travers cette démarche prospective, il s'agit en outre de mettre l'accent sur le nécessaire travail de co-construction à opérer entre DRH et directions opérationnelles afin de développer une culture RH davantage partagée et commune permettant aux experts métiers d'enrichir la réflexion.